



Commune de Siviriez

Rapport de gestion 2023



TABLE DES MATIERES

1.	Conseil général.....	5
2.	Conseil communal.....	6
3.	Dicastères.....	7
3.1	Administration générale, relations publiques et communications	7
3.1.1	Administration générale	7
3.1.2	Administration communale	9
3.1.3	Communications	9
3.2	Santé, affaires sociales et Ressources humaines	9
3.2.1	Membre du Bureau du Réseau Santé Glâne (RSG) et du Comité de direction du RSG	9
3.2.2	Commission Seniors+ de la Glâne.....	11
3.2.3	Affaires sociales	12
3.2.4	Ressources humaines.....	14
3.3	Finances.....	16
3.3.1	Synthèse.....	16
3.3.2	Bases légales (finances communales).....	16
3.3.3	Quotité d'impôt et taxes communales	17
3.3.4	Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2	17
3.3.5	Compte de résultats.....	18
3.3.6	Compte des investissements	25
3.3.7	Bilan	26
3.3.8	Tableau des flux de trésorerie	28
3.3.9	Annexe aux comptes.....	29
3.4	Bâtiments et constructions	49
3.4.1	Bâtiments	49
3.4.2	Constructions	51
3.4.3	Places de jeux.....	51
3.4.4	Cimetière.....	51
3.4.5	Défense incendie et locaux CSPI	51
3.5	Sports, loisirs, culture, jeunesse, manifestations villageoises	52
3.5.1	Culture.....	52
3.5.2	Sports	53
3.5.3	Loisirs	53
3.5.4	Jeunesse	53
3.5.5	Commission culture, sports, loisirs et jeunesse.....	54

3.5.6	Délégation USL.....	54
3.5.7	Délégation Intégration et prévention racisme	54
3.6	Approvisionnement et protection des eaux	55
3.6.1	Réseau d'eau potable et de défense incendie.....	55
3.6.2	Epuration.....	56
3.6.3	Forêts	57
3.7	Aménagement du territoire et énergie.....	57
3.7.1	Aménagement du territoire.....	57
3.7.2	Parchets communaux	57
3.7.3	Sites pollués	58
3.7.4	Energie	59
3.7.5	Projets en phase de finalisation.....	59
3.8	Ecole et Petite enfance	60
3.8.1	Ecoles	60
3.8.2	Ecole primaire	60
3.8.3	Accueil extrascolaire (AES).....	62
3.8.4	Ecole maternelle	62
3.8.5	Transports scolaires	63
3.8.6	Conseil des parents.....	63
3.9	Mobilité, routes et ordre public.....	64
3.9.1	Routes	64
3.9.2	Projets routiers	65
3.9.3	Ordre public	65

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,
Chères Citoyennes,
Chers Citoyens,

Conformément à l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2023.

Ce document reflète notre volonté de transparence et notre souci constant d'assurer une gestion efficace et équilibrée des affaires publiques.

L'année écoulée a été marquée par une série de défis et d'opportunités auxquels nous avons dû faire face ensemble en tant que collectivité. Dans un contexte économique et social en constante évolution, notre priorité a été de répondre aux besoins de nos citoyens tout en garantissant la viabilité financière de notre Commune.

Il est important de noter que ce rapport ne se limite pas à une simple compilation de données financières et statistiques. Il vise également à refléter l'engagement humain et la passion du Conseil communal pour servir au mieux l'intérêt général. Nous sommes conscients que notre réussite dépend en grande partie de la confiance et de la collaboration de nos citoyens et nous nous engageons à maintenir un dialogue ouvert et constructif avec la communauté.

Ensemble, nous pouvons continuer à construire un avenir solide et prospère pour Siviriez, en veillant à ce que notre village reste un endroit où il fait bon vivre, travailler et grandir.

En conclusion, nous tenons à exprimer notre gratitude envers tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la prospérité de notre Commune.

Le Conseil communal

1. CONSEIL GÉNÉRAL

Composition du Conseil général :

Président : M. Benoît Guillaume, Unis pour Sivrize

Vice-Présidente : Mme Christine Pochon, Ensemble vers l'Avenir

Bureau : M. Louis Bérard, Ensemble vers l'Avenir
M. Blaise Grand, Unis pour Sivrize
Mme Marie-Claire Jaquier, Unis pour Sivrize

Membres : M. Eric Baudois, Ensemble vers l'Avenir
Mme Martine Bosson, Ensemble vers l'Avenir
M. Alexandre Bourqui, Unis pour Sivrize
M. Laurent Carrel, Unis pour Sivrize
M. Frédéric Conus, Unis pour Sivrize
Mme Stéphanie Corminboeuf, Ensemble vers l'Avenir
M. Nicolas Currat, Ensemble vers l'Avenir
Mme Chantal Davet, Unis pour Sivrize
M. Matthieu Deillon, Unis pour Sivrize
Mme Christine Dumas, Unis pour Sivrize
M. David Dumas, Unis pour Sivrize
M. Damien Gilliard, Ensemble vers l'Avenir
M. Fabien Gobet, Ensemble vers l'Avenir
Mme Manon Jaquier, Unis pour Sivrize
M. Michel Maillard, Unis pour Sivrize
M. Serge Maillard, Ensemble vers l'Avenir
M. Miguel Martinez, Unis pour Sivrize
M. Nicolas Oberson, Unis pour Sivrize
M. Pierre-Alain Pittet, Ensemble vers l'Avenir
M. Frédéric Pittet, Ensemble vers l'Avenir
M. Thibaud Porchet, Unis pour Sivrize
M. Julien Rouiller, Unis pour Sivrize
M. Christian Ruffieux, Ensemble vers l'Avenir
Mme Justine Ruffieux, Unis pour Sivrize
M. Philippe Steinhauer, Unis pour Sivrize

Démission de M. Jonas Giroud

En 2023, le Conseil général a siégé à 4 reprises, à savoir les 13 mars 2023, 16 mai 2023, 11 octobre 2023 et 12 décembre 2023.

2. CONSEIL COMMUNAL

Composition du Conseil communal :

- M. René Gobet, Syndic
Administration générale, relations publiques et communications
- Mme Eliane Clerc, Vice-Syndique
Santé, affaires sociales et ressources humaines
- M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal
Finances
- M. Pascal Cosandey, Conseiller communal
Bâtiments et constructions
- Mme Tania Dumas, Conseillère communale
Sports, loisirs, culture, jeunesse et manifestations villageoises
- M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal
Approvisionnement et protection des eaux
- M. Paul Maillard, Conseiller communal
Aménagement du territoire et énergie
- M. Antonio Molettieri, Conseiller communal
Ecoles et petite enfance
- M. Denis Orange, Conseiller communal
Mobilité, routes et ordre public

Démission de M. Daniel Girard

3. DICASTÈRES

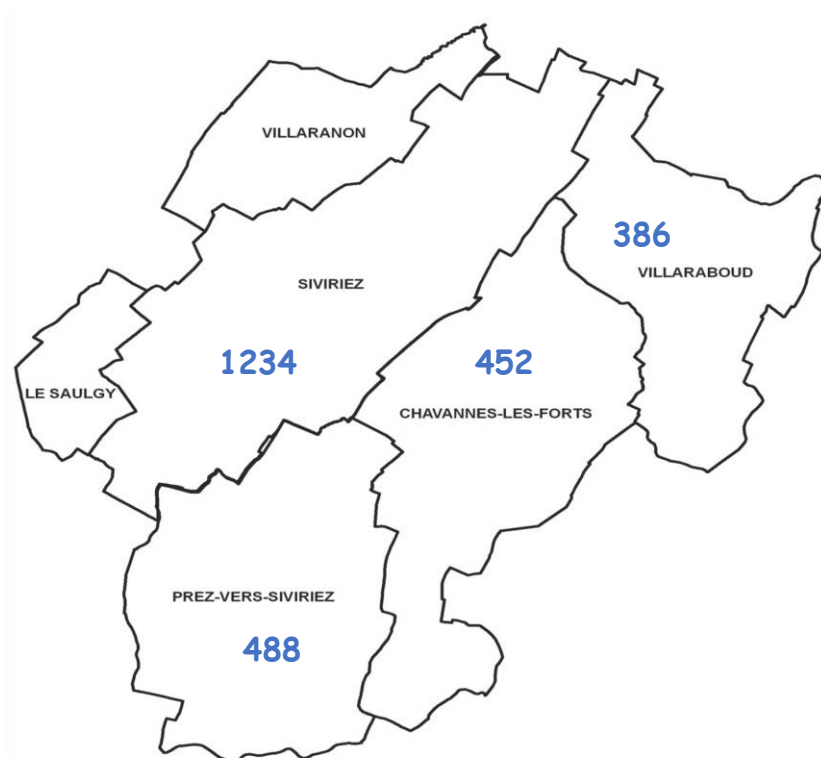
3.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

M. René Gobet, Syndic

3.1.1 Administration générale

Contrôle des habitants

Statistiques communales 2'560 Habitants-es au 31 décembre 2023



Nombre d'habitants par village :

Chavannes-les-Forts :	Femmes	219	452
	Hommes	233	
Prez-vers-Siviriez :	Femmes	258	488
	Hommes	230	
Siviriez :	Femmes	614	1234
	Hommes	620	
Villaraboud :	Femmes	186	386
	Hommes	200	
Total des habitants de la Commune au 31 décembre 2023			2'560



Population suisse	2080	Femmes	1054
		Hommes	1026



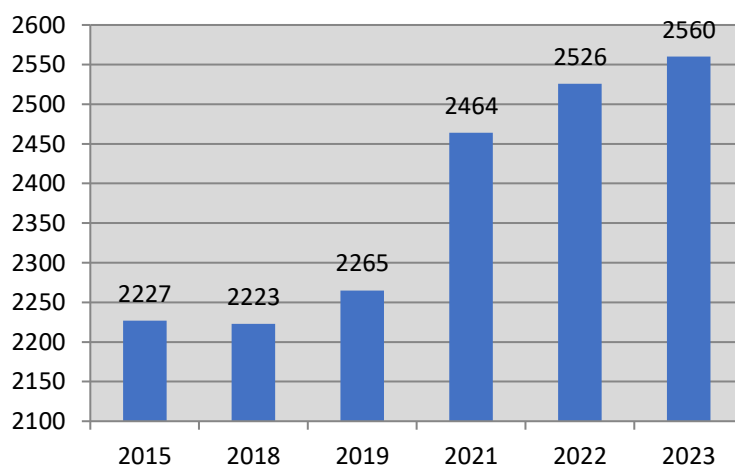
Population étrangère	480	Femmes	223
		Hommes	257

Nombre de naissances en 2023 : 34 (30 en 2022)

Nombre de décès en 2023 : 17 (9 en 2022)

Habitants au 31 décembre 2022 : 2'526 (+34 habitants)

Evolution démographique



3.1.2 Administration communale

Le secrétariat communal répond au téléphone

- ✚ tous les matins de 08h00 à 11h30
- ✚ lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30
- ✚ mercredi de 13h30 à 19h00

Nos guichets sont ouverts :

- ✚ mercredi : 08h30 à 11h30 16h00 à 19h00
- ✚ jeudi : 08h30 à 11h30 13h30 à 16h30
- ✚ vendredi : 08h30 à 11h30

3.1.3 Communications

- Site internet : <https://www.siviriez.ch>
- Application iGlâne (*en vigueur depuis le 5 juillet 2023*)
- Chronique : journal villageois distribué 3x par année, en avril, juillet et décembre

3.2 SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET RESSOURCES HUMAINES

Mme Eliane Clerc, Vice-syndique

3.2.1 Membre du Bureau du Réseau Santé Glâne (RSG) et du Comité de direction du RSG

Réseau Santé Glâne (Billens – Vuisternens-devant-Romont – Siviriez)

Le début de l'année 2023 a été marqué par l'inauguration du Centre de Santé du Sud Fribourgeois (CSSF) site de Billens. Une journée portes ouvertes a été organisée le 28 janvier 2023, journée qui a rencontré un vif succès intérêt de la part de la population, puisque 650 personnes se sont déplacées pour aller à la rencontre des différents partenaires qui ont pu démontrer leurs activités.

La construction de l'EMS de Siviriez va bon train. Les délégués des communes ont pu visiter le site en date du 28 septembre 2023 afin de leur présenter les lieux avec deux chambres témoins et l'état d'avancement des travaux. L'ouverture est prévue à fin août 2024, précédée de l'inauguration officielle.

En date du 29 juin 2023, le RSG a été audité afin de permettre le renouvellement de la certification Qualité dispensée par l'AFISA (association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide de soins à domicile). Afin de répondre aux exigences, les processus de travail et les procédures ont été mises à jour, soit plus de 470 modifications de documents.

Au niveau RH, dans le but d'une amélioration continue, une enquête de satisfaction a été réalisée en mars 2023 après de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. La restitution a été faite l'ensemble des équipes avec comme objectif la mise en place d'actions correctives au sein de l'institution.

Plusieurs projets ont rythmé l'année 2023 : l'introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), mise en place d'un workflow automatisé des factures des fournisseurs, mise en place d'un outil d'évaluation et d'orientation des personnes âgées fragilisées, remaniement organisationnel pour le site de Billens au niveau des soins et bien d'autres encore reflétant la volonté d'amélioration et de continuité.

L'année 2023 a été importante en charge de travail pour l'ensemble des secteurs avec un taux d'occupation de 98,17% et une augmentation également du nombre de prises en charge à domicile.

Sur décision du comité, au vu de l'exercice meilleur que le budget, un montant de CHF 321'150.00 a été provisionné pour une provision du solde de vacances et heures supplémentaires au 31 décembre 2023. Ce montant est réparti dans les différents groupes de comptes. Chaque commune a reçu un remboursement, conformément au décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la prise en charge dans le cadre des mesures financières COVID- 19, des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile du 13 octobre 2023 (ROF 2023_088). Nous avons également perçu un montant extraordinaire en décembre 2023 de CHF 275'210.20 pour l'EMS et CHF 68'012.50 pour ASDG.

Dans le courant de décembre, les premières rencontres se sont organisées avec le service de la Santé publique afin d'évaluer la possibilité d'ouvrir un nouveau service d'évaluation et d'orientation (SEO) sur le site de Billens.

Au sein du Comité, M. Patrick Peyter de la Commune d'Ursy a été remplacé par Mme Christine Ruedf, de la Commune d'Ursy.

3.2.2 Commission Seniors+ de la Glâne

C'est dans une volonté de continuer à intégrer les 60 ans et + dans le développement d'une politique qui les concerne que le groupe de travail, les communes du district de la Glâne et Pro Senectute Fribourg ont collaboré pour organiser 4 world café avec les personnes de plus de 60 ans. Ces world café ont eu lieu, en début d'année 2023 à la Joux, Romont, Ursy et Villarimboud et ont réuni un total de 117 personnes de plus de 60 ans.

Les questions abordées durant cet atelier participatif étaient les suivantes le logement, la vie sociale, culture et communautaire et le soutien à domicile.

Enfin, le réseau santé Glâne et Pro Senectute ont co-organisé une rencontre avec les partenaires de la Glâne, c'est-à-dire, avec tous et toutes les professionnel-le-s et organisations bénévoles présent-e-s sur le territoire du district de la Glâne, impliqué-e-s de près ou de loin dans la promotion du bien-être des personnes âgées de plus de 60 ans. Cette rencontre a eu lieu le 27 avril 2023 à la salle de gymnastique de Siviriez et a réuni 26 personnes. L'occasion de faire le point sur le projet « Senior+ » en Glâne et d'y faire participer tous les acteurs-trices important-e-s.

Suite à ces séances, le groupe de travail a élaboré Le « *Concept régional Senior+* » qui est complété par une liste de mesures communales, document également revu au sein de la Commune de Siviriez.

Lors de la dernière assemblée générale du RSG du 15 novembre 2023, les communes ont validé le budget 2024, y incluant la validation des mesures du concept de politique régionale Senior+ du district.

Au chapitre des mesures, relevons la centralisation des informations pertinentes et de proximité dans la plateforme www.infosensor.ch, la coordination entre les actions locales existantes (professionnelles ou bénévoles), la mise sur pied de nouveaux lieux et moments de rencontre dans les régions avec les groupes déjà existants via l'engagement d'un animateur socio-culturel de Pro Senectute, une meilleure diffusion des aides financières et administratives, la recherche de solutions complémentaires et flexibles pour les transports privés, ou encore une campagne régionale de promotion de la santé.

La *Commission Senior+ de la Glâne*, mise sur pied par le comité du RSG, suivra et évaluera le plan de mesures validé par les communes. Cette commission, composée de représentants des communes issus des quatre différentes régions géographiques de la Glâne, (région 1 : Auboranges, Chapelle, Rue, Ecublens, Montet, Ursy, Siviriez, région 2 : Le Châtelard, Villorsonnens, Vuisternens-devant-Romont, Massonnens, Grangettes, Région 3 : Mézières, Billens-Hennens, Romont, Région 4 Torny Châtonnaye, Villaz) de représentants d'organisations de retraités ainsi que d'une représentante des soins à domicile, sera administrée par la direction du RSG avec le soutien des experts de Pro Senectute Fribourg.

L'animateur/rice socio-culturel/le débutera son activité en mai 2024.

3.2.3 Affaires sociales

Présidente de l'Entente Sociale Intercommunale (ESI)

Cette année encore, la charge de travail a été grandissante pour l'ESI étant donné que le nombre de dossiers ne cesse d'augmenter. Chaque situation est traitée dans son individualité et avec ses différences. Cela implique un investissement professionnel et personnel. La guerre en Ukraine a eu de nombreuses répercussions dans le monde. Les répercussions financières ont touché chacun et chacune d'entre nous mais encore plus les personnes en situation de précarité. Aussi, les mesures prises par la Suisse ont fait naître des sentiments d'injustice et de peur que le personnel de l'ESI a dû gérer et modérer chez les bénéficiaires.

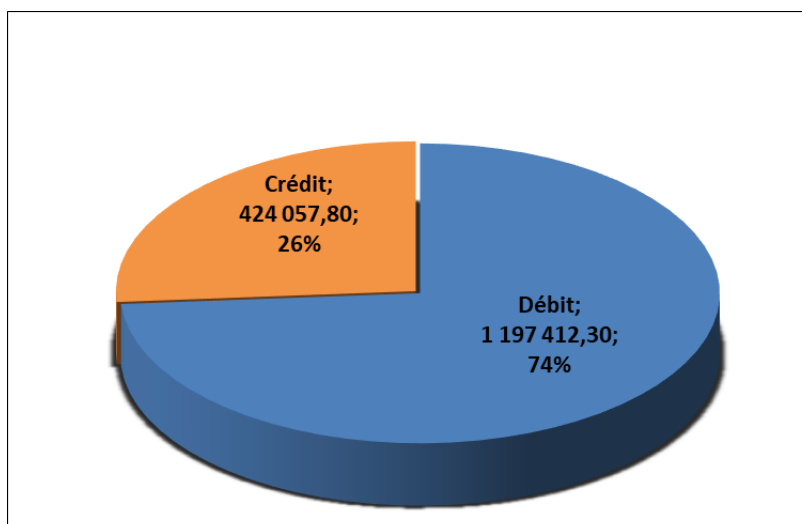
En 2023, le personnel de l'ESI a été composé ainsi : Mme Marielle Raboud, assistante sociale depuis le 1^{er} septembre 2018, responsable de service dès mars 2020, à 100%, M. Frédéric Purro, assistant social depuis le 1^{er} septembre 2022, à 60%, fin des rapports de travail le 31 octobre 2023, remplacé par Mme Andrea Ruivo, engagement à 60% dès le 1^{er} décembre 2023.

Pour la gestion du secrétariat-comptabilité deux collaboratrices administratives se partagent les tâches : Mme Jacqueline Rey : secrétaire-comptable depuis le 1^{er} janvier 2005, 50% depuis janvier 2021 (auparavant 40%) et de Mme Liliane Panchaud : collaboratrice administrative depuis le 15 août 2022, à 30%.

Situations traitées

En 2023, ce sont 158 situations qui ont été traitées par l'Entente sociale intercommunale (141 en 2022), soit 103 situations d'aide financière et 55 d'aide personnelle.

Concernant les particularités des situations, cela avait déjà été souligné ces dernières années mais nous sommes confrontés à des situations de plus en plus complexes et nous voyons arriver davantage de personnes souffrant de troubles psychiques, notamment auprès de la population des jeunes adultes. Par conséquent, les personnes ont un réseau professionnel beaucoup plus denses (psychologue, psychiatre, médecins, avocat-e, SEJ, AEMO, etc.) et il est important de pouvoir collaborer pour que les situations puissent évoluer.



Aide matérielle

Aide matérielle en ce qui concerne l'aide matérielle, le débit total a été de CHF 1'197'412.30 (CHF 1'030'886.25 en 2022). Le crédit quant à lui s'est élevé à CHF 424'057.80 (CHF 277'833.90 en 2022). Le coût réel de l'aide financière de l'ESI pour 2022 s'est donc monté à CHF 773'354.50, soit une augmentation de 2.7 % par rapport à 2022 (CHF 753'052.35).

Comme nous pouvons l'observer, nous avons reçu nettement plus de crédit en 2023. Ce crédit plus élevé est dû, notamment, à trois rétroactifs AI importants.

En ce qui concerne le débit total, soit l'aide matérielle versée durant toute l'année, nous notons toutefois une augmentation de 16,15% entre 2022 et 2023. Cette augmentation est logique étant donné le nombre de dossiers d'aide financière plus élevé : 85 dossiers en 2022 et 103 en 2023.

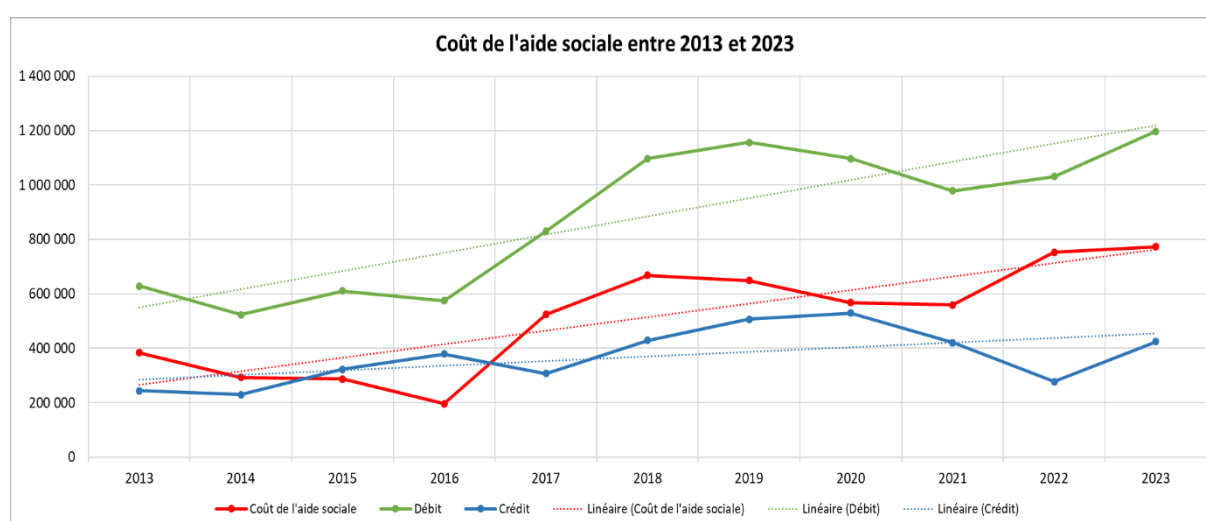
Finalement, il est flagrant de constater qu'en 10 ans, l'aide sociale a doublé.

Aide personnelle

Encore et toujours, notre service social se veut être au service de la population des différentes communes, et cela, même pour les personnes n'étant pas au bénéfice de l'aide financière du service social. Dans ce cadre-là, un accompagnement social est dispensé, de nombreuses démarches administratives sont effectuées ainsi que diverses démarches en tout genre qui sont adaptées à chaque situation au cas par cas et selon les demandes.

Il existe de nombreux services qui sont mandatés pour ce genre de tâches (Caritas, Pro Senectute, Pro Infirmis, ...). Toutefois, ces services sont surtout situés en ville et nous pouvons observer que pour notre population glânoise, ces services ne sont pas si simples d'accès pour diverses raisons : prix des transports, angoisse de se rendre en ville, âges « avancés », problèmes physiques, troubles psychiques, etc.

En parallèle, nous effectuons toujours beaucoup de demandes de dons auprès de diverses fondations (Conférence St-Vincent de Paul Glâne, Association glânoise pour l'aide aux familles, Pro Junior, etc.). Ces demandes permettent de soulager les personnes et familles de certaines factures imprévues et/ou non prises en charge dans le cadre de l'aide sociale telles que les factures d'électricité. Les demandes effectuées concernent autant des personnes non-bénéficiaires de l'aide sociale que de bénéficiaires. Durant ces dernières années, nous avons pu observer que les fondations ont dû limiter les dons et durcir les conditions d'octroi en raison du nombre de demandes en augmentation et du manque de trésorerie. Par conséquent, cela nous oblige à multiplier les demandes de dons, notamment en ce qui concerne les frais dentaires dont les montants sont plus conséquents.



3.2.4 Ressources humaines

Personnel communal

La Commune emploie de nombreux collaborateurs avec des statuts différents en fonction de leur taux d'activité principalement.

Administration

- Mme Céline Castella, Collaboratrice administrative, Secrétariat des écoles
- Mme Maryline Clerc, Responsable des finances
- Mme Angélique Donzallaz, Collaboratrice administrative, Responsable Contrôle des habitants
- Mme Sophie Gavillet, Collaboratrice administrative, Secrétariat du Service technique
- Mme Chantal Giroud, Collaboratrice administrative, Service des finances
- Mme Elodie Maillard, Apprentie
- Mme Véronique Moret, Secrétaire communale

Service technique

- M. Bertrand Guillaume, Responsable technique

Voirie

- M. Jérémy Dénervaud, Employé de voirie
- M. Jacques Giroud, Employé de voirie
- M. Julien Remy, Chef voirie
- M. René Rochat, Auxiliaire

Démission de M. Giacomo Esposto

Conciergerie

- Mme Josiane Balmat, Auxiliaire
- Mme Béatrice Crottaz, Auxiliaire
- Mme Stéphanie Dufresne, Concierge
- Mme Josiane Eltschinger, Auxiliaire
- Mme Astrid Giroud, Auxiliaire
- M. Stéphane Keller, Responsable conciergerie
- Mme Sonia Kropf, Auxiliaire

Accueil extrascolaire (AES)

- Mme Marie-Claude Baudois, Auxiliaire
- Mme Nicole Genoud, Auxiliaire
- Mme Géraldine Girard, Auxiliaire
- Mme Céline Gobet, Collaboratrice AES
- Mme Isabelle Maillard, Collaboratrice AES
- Mme Danielle Mauron, Responsable AES
- Mme Fabienne Zbinden, Auxiliaire

Démission de Mme Florence Delabays

Ecole maternelle

- Mme Margot Equey, Responsable de l'école maternelle

Mme Claudia Isabel Grandjean Ribeiro Fernandes : Remplacement de Mme Margot Equey durant son congé maternité.

Livraison des repas à domicile

- Mme Joséphine Cardinaux, Bénévole
- Mme Gilberte Guillaume, Bénévole
- Mme Odette Maillard, Bénévole
- Mme Marie-Berthe Minguely, Bénévole
- Mme Geneviève Python, Bénévole

3.3 FINANCES

M. Pierre Alain Coquoz

3.3.1 Synthèse

Etablis pour la seconde fois selon le référentiel comptable MCH2, les comptes 2023 de la commune dégagent un excédent de produits de **CHF 955'086.39** contre CHF 168'996.71 en 2022. Le résultat de l'année 2023 est significativement meilleur que celui prévu au budget (un excédent de charges de CHF 394'956.45).

Des aperçus du compte de résultats selon les natures et selon les fonctions sont présentés ci-après respectivement sous chiffre 5.3 et chiffre 5.4. Les écarts entre budget et réalisé y sont expliqués. Les dépassements de crédit supérieurs à CHF 10'000.00 figurent sous chiffre 5.5.

Le compte des investissements fait figurer un excédent de dépenses de **CHF 1'820'562.16**. Un aperçu du compte d'investissement figure sous chiffre 6.

Le bilan totalisant un montant de **CHF 42'734'584.37** est présenté sous chiffre 7.

Le tableau des flux de trésorerie, l'annexe aux comptes annuels figurent respectivement sous chiffres 8 et 9 (9.1 à 9.8).

Les comptes 2023 détaillés sont mis à disposition sur notre site internet www.siviriez.ch.

3.3.2 Bases légales (finances communales)

La loi sur les finances communes (LFCo) du 22 mars 2018, l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) fixent le cadre légal de l'établissement des comptes des communes.

Le règlement communal des finances adopté par l'assemblée communale le 8 avril 2021, approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts le 17 mai 2021, retient les dispositions principales suivantes :

Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo) CHF 30'000.00

Compétences financières du conseil communal :

- Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo) CHF 50'000.00
- Crédit additionnel (art. 33 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo) 10% du crédit et inférieur à CHF 10'000.00
- Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo) 10% du crédit et inférieur à CHF 10'000.00

Autres compétences décisionnelles du conseil communal :

- Ventes et achats de terrains jusqu'à CHF 50'000.00

3.3.3 Quotité d'impôt et taxes communales

3.3.3.1 Quotité d'impôt

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales sont prélevés au taux de 88 % de l'impôt cantonal de base (taux identique en 2022). La contribution immobilière est calculée sur la valeur fiscale de l'immeuble au taux de 2.0‰ (1.2‰ en 2022). L'impôt sur les successions et donations est calculé au taux de 70% de l'impôt cantonal de base (taux identique en 2022). L'impôt sur les mutations dans le cadre des transferts immobiliers est fixé à CHF 1.00 par franc payé à l'Etat (identique en 2022). L'impôt sur les gains immobiliers est fixé à CHF 0.60 par franc payé à l'Etat (identique en 2022).

3.3.3.2 Taxes communales

Les règlements se rapportant aux différentes taxes communales figurent sur notre site internet www.siviriez.ch. Les bases de calcul de la facturation de ces taxes ne sont pas présentées ici par conséquent.

3.3.4 Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2

3.3.4.1 Généralités

Les comptes 2022 sont établis pour la première fois en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018. Les dispositions de l'art. 13 LFCo retiennent une présentation du compte de résultats et du compte d'investissement de manière identique et parallèle aux budgets de l'année de référence (art. 13 al. 3 LFCo). Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau de flux de trésorerie sont présentés en comparaison (art. 13 al. 4 OFCo). Le Service des communes a admis toutefois que seule la comparaison détaillée entre budgets et comptes était exigée pour les comptes établis pour la première fois selon MCH2.

3.3.4.2 Terminologie

Le passage à MCH2 a entraîné quelques changements terminologiques qui sont rappelés ci-après.

MCH2	MCH1
Classification fonctionnelle	Classification par tâches
Compte de résultats	Compte de fonctionnement
Capitaux de tiers	Engagements
Résultats cumulés des années précédentes	Fortune nette
Résultat annuel	Excédent des produits

3.3.4.3 Contenu des comptes

En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :

- a) bilan
- b) compte de résultats
- c) compte des investissements
- d) tableau des flux de trésorerie
- e) annexe

Le bilan présente les actifs (patrimoine financier et patrimoine administratif) et les passifs (capitaux de tiers et capital propre). Le compte de résultats distingue désormais le résultat opérationnel (activités courantes) du résultat extraordinaire. Le compte des investissements présente les dépenses et les recettes des réalisations à moyen et long terme de la commune. Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds en distinguant les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. L'article 18 LFCo fixe le contenu de l'annexe. La situation financière de la commune y est notamment présentée à l'aide d'indicateurs financiers.

3.3.5 Compte de résultats

3.3.5.1 Vue d'ensemble

(généralisé automatiquement par le système informatique et complété)

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
90	Clôture du compte de résultats	955 086.39	-394 956.45	168 996.71
400	Impôts directs, personnes physiques	5 977 266.20	5 260 000.00	5 638 796.91
401	Impôts directs, personnes morales	141 491.55	151 875.00	129 179.75
4021	Contributions immobilières	645 126.75	550 000.00	304 312.50
4022	Impôts gains immobiliers et plus-values	155 153.45	100 000.00	108 142.60
4023	Impôts sur les mutations	341 652.65	200 000.00	304 333.55

Commentaires

Le résultat annuel 2023 est supérieur au résultat retenu au budget de CHF 1'350'042.84 (année précédente un écart de CHF 716'378.26). En grande partie, la différence s'explique par les impôts sur les personnes physiques supérieures au budget de CHF 717'266.20, les contributions immobilières (+ CHF 95'126.75), les impôts sur les gains immobiliers et plus-values (+CHF 55'153.45), les impôts sur les mutations (+ CHF 141'652.65). Des dépenses prévues au budget non engagées ou inférieures aux montants prévus justifient pour le reste l'écart entre réalisé et budget.

3.3.5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation			
30 Charges du personnel	1 486 317.92	1 439 095.00	1 371 350.44
31 Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2 841 558.25	2 759 784.65	2 380 459.49
33 Amortissements du patrimoine administratif	933 150.40	934 817.35	916 662.85
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	220 671.50	424 000.00	231 023.63
36 Charges de transfert	5 861 363.10	5 803 877.05	5 497 071.72
Total des charges d'exploitation	11 343 061.17	11 361 574.05	10 396 568.13
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	7 277 596.30	6 273 275.00	6 509 820.66
42 Taxes et redevances	1 965 311.67	1 800 900.00	1 807 136.74
43 Revenus divers	465.85	25 000.00	19 151.19
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	234 415.15	375 000.00	115 532.64
46 Revenus de transferts	1 406 935.35	1 151 098.10	1 340 024.97
Total des revenus d'exploitation	10 884 724.32	9 625 273.10	9 791 666.20
Résultat de l'activité d'exploitation	-458 336.85	-1 736 300.95	-604 901.93
34 Charges financières	75 357.52	46 953.00	70 026.56
44 Revenus financiers	877 300.74	841 858.00	374 581.85
Résultat provenant de financement	801 943.22	794 905.00	304 555.29
Résultat opérationnel	343 606.37	-941 395.95	-300 346.64
38 Charges extraordinaires	-	-	77 907.30
48 Revenus extraordinaires	611 480.02	546 439.50	547 250.65
Résultat extraordinaire	611 480.02	546 439.50	469 343.35
39 Imputations internes	5 000.00	5 000.00	-
49 Imputations internes	5 000.00	5 000.00	-
Total imputations internes	-	-	-
Résultat total, compte de résultats	955 086.39	-394 956.45	168 996.71

Commentaires

Conformément aux dispositions de l'article 15 al. 2 LFCo, le compte de résultat distingue le résultat opérationnel et le résultat exceptionnel. Outre les opérations qui n'étaient pas envisageables, se soustraient à toute influence et tout contrôle, le résultat exceptionnel comprend les prélèvements et les attributions au capital propre (art.15 al. 2 LFCo).

Comme l'année précédente, le résultat de l'activité d'exploitation est négatif. Le résultat opérationnel est positif du fait du résultat dégagé sur la vente de deux parcelles en zone artisanale (CHF 499'601.30) compris dans les revenus financiers.

Les revenus extraordinaires de CHF 611'480.02 comprennent le prélèvement opéré sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (CHF 546'009.30) ainsi que les dissolutions de deux provisions excessives (Caisse de pension Etat de Fribourg et taxes compensatoires pour locaux de protection civile) pour un total de CHF 65'470.72.

3.3.5.3 Aperçu du compte de résultats par nature

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

CHARGES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	1 486 317.92	-	1 439 095.00	-	1 371 350.44	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 841 558.25	-	2 759 784.65	-	2 380 459.49	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	933 150.40	-	934 817.35	-	916 662.85	-
34 Charges financières	75 357.52	-	46 953.00	-	70 026.56	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	220 671.50	-	424 000.00	-	231 023.63	-
36 Charges de transfert	5 861 363.10	-	5 803 877.05	-	5 497 071.72	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	77 907.30	-
39 Imputations internes	5 000.00	-	5 000.00	-	-	-
3 Total des charges	11 423 418.69	-	11 413 527.05	-	10 544 501.99	-

REVENUS	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	7 277 596.30	-	6 273 275.00	-	6 509 820.66
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	1 965 311.67	-	1 800 900.00	-	1 807 136.74
43 Revenus divers	-	465.85	-	25 000.00	-	19 151.19
44 Revenus financiers	-	877 300.74	-	841 858.00	-	374 581.85
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	234 415.15	-	375 000.00	-	115 532.64
46 Revenus de transferts	-	1 406 935.35	-	1 151 098.10	-	1 340 024.97
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	611 480.02	-	546 439.50	-	547 250.65
49 Imputations internes	-	5 000.00	-	5 000.00	-	-
4 Total des revenus	-	12 378 505.08	-	11 018 570.60	-	10 713 498.70

CLÔTURE	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	955 086.39	-	-	394 956.45	168 996.71	-

Commentaires

Les charges sont supérieures au budget pour toutes les natures (hormis les attributions aux fonds et financement spéciaux), et sont plus élevées que l'année précédente de CHF 878'916.70 ou 8.33%. Les charges de personnel sont supérieures au budget de CHF 47'222.92 en raison de l'augmentation des salaires du personnel technique et de conciergerie (environ + 0.4 EPT par rapport au budget).

L'évolution préoccupante des dépenses est compensée heureusement par la progression des revenus fiscaux (+ CHF 1'004'321.30 par rapport au budget 2023, respectivement + CHF 767'775.64 par rapport aux comptes 2022).

a) Impôts des personnes physiques (+ 717'266.20 par rapport au budget)

L'estimation des recettes pour le budget 2023 a été réalisée sur la base des statistiques fournies par le Service cantonal des contributions (SCC ci-après) considérant les taxations de la période fiscale 2020 effectuées jusqu'au 30 juin 2022 et une progression de l'impôt cantonal de base entre 2020 et 2023. Cette estimation est malheureusement imprécise car les statistiques ne comprennent pas les taxations de certains contribuables (retards

imputables au SCC ou aux contribuables). La progression de l'impôt cantonal n'est pas toujours celle estimée par ailleurs et l'augmentation de la population n'est pas considérée.

Durant l'année 2023, les acomptes envoyés aux personnes physiques, basés sur la dernière taxation intervenue, ont totalisé CHF 5'311'458.15 (année précédente CHF 5'261'140.25) à comparer avec les impôts sur le revenu et la fortune selon budget 2023 de CHF 5'055'000.00 (CHF 5'070'000.00 l'année précédente). L'écart entre acomptes 2023 envoyés et budget s'élève ainsi à CHF 256'458.15 (année précédente CHF 191'140.25).

L'écart par rapport au budget s'explique encore par la méthode retenue par la commune pour l'enregistrement et la régularisation des impôts. Les revenus fiscaux des personnes physiques (revenu et fortune) de la commune sont comptabilisés en retenant en fin d'année les acomptes payés non décomptés (acomptes reçus sans que la taxation soit intervenue) ainsi que, durant l'année, les différences entre les acomptes payés en fin de l'année précédente et les taxations intervenues durant l'année. Ainsi, les impôts des personnes physiques se déterminent comme suit :

	2022	2023
Année fiscale		
- Acomptes payés période fiscale courante	3'972'885.15	3'957'672.48
- Impôts décomptés année courante	4'794.50	7'910.05
- Acomptes payés périodes fiscales précédentes	1'631'519.20	1'725'672.00
	<hr/>	<hr/>
Sous-total	5'609'198.85	5'691'254.53
Années fiscales précédentes		
- Impôts décomptés durant l'année	5'083'054.85	5'698'428.85
- Extourne acomptes au 1 ^{er} janvier	-5'336'708.44	-5'604'404.35
	<hr/>	<hr/>
Sous-total	- 253'653.59	94'024.50
Total impôts revenu et fortune	5'355'545.26	5'785'279.03

Les taxations déposées par le SCC sur la plateforme Platcom ont été traitées jusqu'au mois de février 2024. En comparaison des acomptes payés à la fin de l'année précédente, les taxations décomptées dégagent un écart de CHF 94'024.50 contre un écart négatif de CHF 253'653.59 soit un écart total de CHF 347'678.09. Des impôts importants ont été facturés durant l'exercice 2023 pour les périodes fiscales précédentes sans que ceux-ci aient fait l'objet d'acomptes.

b) Impôts spéciaux (+ CHF 201'133.00 par rapport au budget)

Des écarts sont incontournables pour les impôts spéciaux (prestations en capital, impôts sur les mutations, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations). Ces derniers varient fortement d'une année à l'autre.

c) Contribution immobilière (CHF 95'126.75 par rapport au budget)

Les contributions immobilières des années précédentes représentent CHF 74'071.50

Le compte de résultats par nature figure sur notre site internet www.siviriez.ch.

3.3.5.4 Aperçu du compte de résultats par classification fonctionnelle

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Comptes de résultats	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1 246 933.12	208 355.64	1 157 669.70	181 517.10	1 148 858.78	182 974.70
Excédent de produits/charges	-	1 038 577.48	-	976 152.60	-	965 884.08
1 Ordre et sécurité publics, défense	454 221.64	350 037.60	228 075.75	124 000.00	152 053.48	91 423.00
Excédent de produits/charges	-	104 184.04	-	104 075.75	-	60 630.48
2 Formation	3 738 459.48	243 756.97	3 764 685.55	180 492.45	3 380 772.31	180 292.07
Excédent de produits/charges	-	3 494 702.51	-	3 584 193.10	-	3 200 480.24
3 Culture, sport et loisirs	320 935.52	25 533.50	355 857.90	34 500.00	235 914.78	7 647.75
Excédent de produits/charges	-	295 402.02	-	321 357.90	-	228 267.03
4 Santé	1 155 955.90	41 118.50	1 242 104.25	35 500.00	1 150 712.95	37 413.60
Excédent de produits/charges	-	1 114 837.40	-	1 206 604.25	-	1 113 299.35
5 Prévoyance sociale	1 162 237.19	23 526.25	1 187 570.25	17 000.00	1 178 072.00	19 912.30
Excédent de produits/charges	-	1 138 710.94	-	1 170 570.25	-	1 158 159.70
6 Trafic et télécommunications	1 114 245.67	74 678.57	1 143 069.90	59 517.25	1 019 010.68	32 090.05
Excédent de produits/charges	-	1 039 567.10	-	1 083 552.65	-	986 920.63
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 994 804.67	1 668 084.04	2 129 730.45	1 848 109.70	1 702 519.64	1 469 770.81
Excédent de produits/charges	-	326 720.63	-	281 620.75	-	232 748.83
8 Economie publique	112 967.85	160 524.80	122 583.30	71 000.00	219 631.24	214 336.15
Excédent de produits/charges	47 556.95	-	-	51 583.30	-	5 295.09
9 Finances et impôts	122 657.65	9 582 889.21	87 180.00	8 471 934.10	356 956.13	8 477 638.27
Excédent de produits/charges	9 460 231.56	-	8 384 754.10	-	8 120 682.14	-
Totaux	11 423 418.69	12 378 505.08	11 418 527.05	11 023 570.60	10 544 501.99	10 713 498.70
Excédent de produits/charges	955 086.39	-	-	394 956.45	168 996.71	-

Commentaires

Les différences de l'excédent produits/charges supérieures au budget de CHF 50'000.00 concernent les chapitres suivants :

0. Administration générale (écart défavorable de CHF 62'424.88)

Les différences essentielles apparaissant dans ce chapitre concernent les imprimés et publications supérieures au budget de CHF 10'927.05 ainsi que l'entretien et la rénovation du restaurant du Lion d'Or (+ CHF 44'413.45). Voir chiffre 5.5 ci-après

1. Formation (écart favorable de CHF 89'490.59)

L'écart essentiel concerne la participation au cycle d'orientation et centre culturel et se rapporte à la redistribution du résultat 2022 de CHF 60'006.30 (participation des communes inférieure au budget).

4. Santé (écart favorable de CHF 91'766.85)

Les écarts principaux concernent des charges de transfert soit la participation aux homes médicalisés du district (un correctif 2022 de CHF 51'494.10) et la participation aux ambulances (un remboursement de l'excédent 2022 de CHF 21'439.75).

8. Economique publique (écart favorable de CHF 99'140.25)

La vente du chauffage à distance ne s'est pas réalisée en 2023 comme imaginé au moment de l'établissement du budget. L'excédent de produit net dégagé (CHF 92'925.45) s'explique par l'absence de frais financiers et des charges extrêmement réduites (achats bois réduits au minimum par l'utilisation du stock de grumes).

9. Finances et impôts (écart favorable de CHF 1'075'477.46)

L'augmentation des revenus est commentée sous chiffres 5.1 et 5.3. Le résultat dégagé sur la vente de deux parcelles en zone artisanale est supérieur au budget de CHF 49'601.30 en raison de coûts d'équipement des parcelles inférieurs à ceux envisagés. Pour les dépenses comprises sous ce chapitre, il convient de relever l'attribution à la provision pour pertes sur débiteurs de CHF 30'000.00 (année précédente une attribution de CHF 62'000.00).

Pour les tâches environnementales, les chapitres 71 Approvisionnement en eau, 72 Traitement des eaux usées et 73 Gestion des déchets présentent un équilibre à 100% des charges et des produits après prise en compte des attributions et prélèvements suivants :

chapitre 71

- attribution au financement spécial maintien de valeur CHF 69'564.30

chapitre 72

- attribution au financement spécial maintien de la valeur CHF 142'871.25

chapitre 73

- attribution au financement spécial équilibre du compte CHF 8'235.95

Le compte de résultats par classification fonctionnelle figure sur notre site internet www.siviriez.ch.

3.3.5.5 Dépassements de crédit (art. 36 LFCo, art. 9 du règlement des finances)

La liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède la limite de CHF 10'000.00 fixée à l'article 9 du règlement des finances est présentée ci-après. Les dépassements de crédit sont autorisés lorsque les dépenses sont compensées par des revenus ou des recettes afférents au même objet dans le même exercice. Les écarts supérieurs à cette limite se rapportant aux charges de personnel sont commentés sous chiffre 5.3.

Fonc	Nature	Libellé / Comptes	Exercice Charges	Budget Charges	Différence	Explications
0220	3102.00	Imprimés et publications	17 927.05	7 000.00	10 927.05	budget sous-estimé
0290	3144.03	Entretien et rénovation café de Siviriez	105 413.45	61 000.00	44 413.45	dépense urgente pour fours vapeur
2170	3120.04	Chauffage, eau, électricité école Villaraboud	16 311.20	4 000.00	12 311.20	budget sous-estimé
2300	3611.00	Part au service formation professionnelle	22 783.45	0.00	22 783.45	dépense non budgétée
3290	3170.00	Réceptions organisées par la commune	30 471.25	10 000.00	20 471.25	budget sous-estimé
5451	3612.00	Subvention aux crèches et garderies	175 831.40	150 166.25	25 665.15	dépenses supérieures au budget communiqué
6150	3120.00	Eau, énergie, comb., élimination déchets local édilité	18 050.50	5 000.00	13 050.50	budget sous-estimé
8790	3143.00	Frais d'entretien halle à copeau et chaufferie	20 856.65	10 000.00	10 856.65	budget sous-estimé

Comme indiqué ci-dessus, les dépenses compensées par des revenus afférents au même objet dans le même exercice ne sont pas à mentionner dans la liste. Pour l'année 2023, cela concerne notamment les dépenses considérées dans les comptes 0290.3120.05 Chauffage, eau, électricité Café de Siviriez, 6150.3151.00 Frais de véhicules et machines.

3.3.6 Compte des investissements

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

DEPENSES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements patrimoine administratif	2 155 414.05	-	3 651 744.00	-	4 849 876.88	-
51 Investissements patrimoine financier	163 314.85	-	155 000.00	-	-	-
5 Total dépenses	2 318 728.90	-	3 806 744.00	-	4 849 876.88	-

RECETTES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans patrimoine financier	-	-	-	865 000.00	-	-
61 Remboursement de tiers	-	332 140.54	-	42 364.00	-	-
63 Subventions d'investissements acquises et taxes de raccordement facturées	-	166 026.20	-	263 960.00	-	328 419.30
6 Total recettes	-	498 166.74	-	1 171 324.00	-	328 419.30

CLÔTURE	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590 Report au bilan des recettes	498 166.74	-	1 171 324.00	-	328 419.30	-
690 Report au bilan des dépenses	-	2 318 728.90	-	3 806 744.00	-	4 849 876.88

Reports au bilan

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
690	Report au bilan des dépenses	2 318 728.90	3 806 744.00	4 849 876.88
590	Report au bilan des recettes	498 166.74	1 171 324.00	328 419.30
	Résultat du compte des investissements	1 820 562.16	2 635 420.00	4 521 457.58

Commentaires

Les investissements réalisés au cours de l'exercice concernent principalement la zone sportive (CHF 1'422'010.20) ainsi que les aménagements de la zone artisanale (CHF 448'015.50). Les recettes comprennent une participation de tiers aux équipements de la zone artisanale (CHF 238'892.70) considérée dans le calcul du résultat de la vente de deux parcelles.

Les investissements réalisés pour le raccordement du nouvel EMS au chauffage à distance (CHF 117'560.00), pour le plan d'aménagement de détail du quartier des Chaussées (CHF 45'754.85), tout comme les participations de tiers reçues pour ces deux objets ont été enregistrés dans le patrimoine financier.

Le compte des investissements figure sur notre site internet www.siviriez.ch.

3.3.7 Bilan

BILAN	31.12.2022	31.12.2023
	MCH2	MCH2
Disponibilités	5 804 137.83	6 049 486.88
Débiteurs	1 312 835.58	1 776 618.88
Provision ducroire	-247 000.00	-277 000.00
Autres créances	143 838.16	55 189.00
Stock	14 633.25	22 764.70
Actifs de régularisation	169 265.29	264 939.39
Compte courant de l'Etat	84 385.23	148 939.43
Avance RSG	2 040 000.00	0.00
Total actif circulant	9 322 095.34	8 040 938.28
Titres	318 460.00	308 340.00
CAD	280 000.00	360 419.80
Immeubles	2 653 400.00	2 653 400.00
Terrains	816 438.25	785 312.00
Installations en construction patrimoine financier	264 801.15	-9 172.44
Total patrimoine financier	4 333 099.40	4 098 299.36
Terrains	257 535.00	257 535.00
Bâtiments école	1 123 403.59	1 062 574.29
Bâtiment administratif	2 361 890.68	2 251 177.08
Déchetterie, édilité, hangar à copeaux	1 240 044.75	1 177 337.20
Autres bâtiments	1 175 868.78	1 118 286.03
Routes et trottoirs	10 361 918.27	9 825 616.02
Aménagement des cours d'eau	0.00	230 402.55
Réseau d'eau potable	5 525 701.81	5 793 206.41
Panneaux photovoltaïques	398 593.43	364 531.23
Places de jeu des écoles	114 851.00	95 724.45
Equipements informatiques	74 321.28	46 813.23
Véhicules	303 015.60	259 461.75
Plans d'aménagement	134 836.36	106 458.16
Aménagement zone sportive	2 129 148.05	2 129 148.05
Installations en construction patrimoine administratif	4 445 168.43	5 877 075.28
Total patrimoine administratif	29 646 297.03	30 595 346.73
Total actif immobilisé	33 979 396.43	34 693 646.09
Total de l'actif du bilan	43 301 491.77	42 734 584.37
Créanciers	1 110 959.05	415 600.00
Passifs de régularisation	761 170.70	789 382.33
Prêts LIM, Seco	109 700.00	85 600.00
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau)	2 092 052.49	2 102 061.44
Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général)	395 269.27	400 560.17
Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets)	13 500.00	12 150.00
Provision autre activité d'exploitation	6 000.00	0.00
Provision Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF)	50 203.27	8 400.00
Autres provisions à long terme	46 296.30	46 296.30
Provision remaniement	491 436.35	198 263.80
Engagements envers financements spéciaux	260 891.20	6 000.00
Total fonds étrangers et provisions	5 337 478.63	4 064 314.04
Financements spéciaux	4 814 437.28	5 111 617.38
Préfinancement	7 000 000.00	7 000 000.00
Réserves liées au retraitement du patrimoine administratif	4 900 652.00	4 354 642.70
Excédent au bilan	21 079 927.15	21 248 923.86
Résultat annuel	168 996.71	955 086.39
Total capital propre	37 964 013.14	38 670 270.33
Total du passif du bilan	43 301 491.77	42 734 584.37

Commentaires

Les règles régissant la présentation des comptes, les principes importants régissant l'établissement du bilan et l'évaluation sont présentés dans l'annexe aux comptes sous chiffre 9.1 ci-après.

L'actif circulant se réduit de CHF 1'281'157.06. Les évolutions significatives concernent l'avance au RSG de CHF 2'040'000.00 (remboursée) et l'augmentation des débiteurs (CHF 463'783.30).

Dans le patrimoine financier, sous Terrains et Installations en construction, les coûts d'équipements à fin 2022 des deux parcelles en zone artisanale vendues en 2023 ont été sortis de l'actif à concurrence d'un montant de CHF 294'747.05.

Les investissements réalisés pour la zone sportive figurent sous les rubriques Aménagement zone sportive et Installations en construction patrimoine administratif (au total CHF 7'381'694.38 fin 2023). Les investissements seront ventilés valeur 1^{er} janvier 2024 sur les différents objets compris dans l'investissement (buvette, routes et places de parc, terrain synthétique et naturel, etc.) de manière à calculer les amortissements dès l'année 2024. Début avril 2024, la Commission cantonale LoRo-Sport Fribourg a octroyé à la commune des contributions à hauteur de CHF 500'000.00 pour le terrain synthétique, le terrain naturel et les vestiaires.

Un reclassement a été opéré de la rubrique Routes et trottoirs à la rubrique Aménagement des cours d'eau pour mieux refléter la nature des investissements réalisés.

Les fonds étrangers n'appellent pas de commentaires particuliers. Dans le bilan fin décembre 2022 présenté dans le rapport de gestion, la provision taxes compensatoires pour locaux de protection civile (CHF 260'891.20) figurait à tort sous la rubrique Financements spéciaux dans les fonds propres.

Les fonds propres augmentent de CHF 706'257.19 :

- résultat 2023	+ 955'086.39
- dissolution réserve de réévaluation du patrimoine administratif	- 546'009.30
- attributions aux financements spéciaux	+ 297'180.10

Le bilan figure sur notre site internet www.siviriez.ch.

3.3.8 Tableau des flux de trésorerie

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Résultat de l'exercice	955 086.39
33	Amortissement du patrimoine administratif	933 150.40
3440 / 4440	Réévaluation de titres	10 120.00
35	Attributions aux financements spéciaux	220 671.50
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-234 415.15
318	Attribution au ducroire	30 000.00
4430	Résultat vente terrains zone artisanale	-499 601.30
4612	Utilisation provision pour remaniement	-293 172.55
4613	Utilisation provision Caisse de pension Etat de Fribourg (CPPEF)	-2 808.60
466	Amortissements des subventions des investissements	-75 567.75
4841	Dissolution provisions CPPEF et PC	-65 470.72
489	Prélèvement sur la réserve de réévaluation	-546 009.30
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		431 982.92
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	1 600 311.66
104	Variation des actifs de régularisation	-95 674.10
106	Variation du stock	-8 131.45
108	Variation des immobilisations du patrimoine financier	-70 067.01
200	Variation des engagements courants	-695 359.05
204	Variation des passifs de régularisation	28 211.63
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		759 291.68
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
5010+5030+5031 +5040+5060-6030	Dépenses d'investissement	-2 191 851.75
6310+6340+6370	Participations de tiers, subventions	166 026.20
divers	Produits ventes terrains zone artisanale	1 104 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-921 825.55
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2064	Variation des emprunts	-24 100.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-24 100.00
VARIATION DE TRESORERIE		245 349.05
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	5 804 137.83
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	6 049 486.88
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		245 349.05

Commentaires

La trésorerie nécessaire à financer les investissements est issue du remboursement du solde de l'avance au RSG (sous variation des créances) et de la vente de deux parcelles en zone artisanale.

3.3.9 Annexe aux comptes

3.3.9.1 Limite d'activation, principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Le règlement communal des finances (art. 3) fixe la limite d'activation des investissements à CHF 30'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats. Au cours de l'année 2023, cette limite a été respectée, à l'exception d'une dépense urgente consacrée au remplacement de fours vapeur au restaurant du Lion d'Or (CHF 40'579.10).

Les principes régissant la présentation des comptes (annualité, comptabilité d'exercice, spécialité, prudence, produit brut, importance, spécialité qualitative, spécialité quantitative, spécialité temporelle, comparabilité, permanence, continuité) mentionnés à l'art. 40 LFCO ont été suivis, sans dérogation.

Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Les évaluations ultérieures ont lieu à la valeur vénale à la date de clôture. Pour le passage à MCH2, selon les différents objets, la valeur vénale a été calculée en capitalisant le rendement locatif ou en retenant une moyenne entre la valeur de rendement et la valeur de substance.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de construction. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en considérant la durée d'utilisation. Les durées d'utilisation, les taux d'amortissement fixés dans la directive 4 du Scm ont été suivis. La liste non exhaustive des durées d'utilisation et taux d'amortissement figurent ci-après :

Immobilisations	Durée d'utilisation	Amortissement linéaire
Routes	40 ans	2.50%
Bâtiments	33 1/3 ans	3.00%
Captages, stations de pompage	50 ans	2.00%
Installations de mesure, de commande	20 ans	5.00%
Conduites et hydrantes	80 ans	1.25%
Meubles, machines, véhicules	10 ans	10.00%
Immobilisations incorporelles	10 ans	10.00%

La directive 4 du Scom fixe des durées d'utilisation et des taux d'amortissement différents selon les composants du réseau d'eau potable. Un taux moyen a été retenu pour certains investissements dont la recherche historique des valeurs d'acquisition et de construction n'a pas permis de distinguer précisément les composants.

Au même titre que les investissements, les subventions obtenues, désormais portées au passif du bilan, sont amorties par le compte de résultats. Le taux d'amortissement appliqué est identique à celui de l'objet pour lequel la subvention a été versé. Tout comme les subventions, les taxes de raccordement facturées à des tiers sont également portées au passif du bilan désormais. Etant donné qu'elles ne sont pas rattachées à un bien particulier mais à une tâche (accès au réseau d'eau, au réseau d'eaux usées), l'utilisation ou la dissolution de ces taxes est linéaire et considère un taux de 4.00% (directive 13 du SCom).

3.3.9.2 Etat du capital propre

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2023				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Modif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	4 814 437.28		Attributions aux FS, capitaux propres	297 180.10		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	0.00	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	5 111 617.38
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	2 809 564.07	35	Attribution au financement spécial maintien de la valeur	69 564.30	45		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	2 879 128.37
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 991 548.85	20687.20 + 35	Attribution au financement spécial maintien de la valeur	219 379.85	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	2 210 928.70
29003	Financement spécial, élimination des déchets	13 324.36	35	Attribution au financement spécial équilibre du compte	8 235.95	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	21 560.31

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2023				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Modif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2930	Préfinancements	7 000 000.00		Attributions	0.00		Prélèvements	0.00	2930	Préfinancements	7 000 000.00
29300	Préfinancement centre sportif et culturel : reclassement au 01.01.2023 (en 2022 dans provisions à long terme)	7 000 000.00							29300	Préfinancement centre sportif et culturel	7 000 000.00

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2023				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Modif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	4 900 652.00		Attributions à la réserve liée au retraitement	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement	546 009.30	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	4 354 642.70
29500	Patrimoine administratif, autres	4 900 652.00				4895	Utilisation réserve de réévaluation	546 009.30	29500	Patrimoine administratif, autres	4 354 642.70
29501	Approvisionnement en eau	0.00							29501	Approvisionnement en eau	0.00
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2023				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Modif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	21 248 923.86		Augmentation	1 124 083.10		Diminution	168 996.71	299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	22 204 010.25
29900	Résultat annuel	168 996.71		Excédent de revenus année 2023	955 086.39	29990	Virement excédent de revenus année 2022 compte de résultat	168 996.71	29900	Résultat annuel	955 086.39
29990	Compte général	21 079 927.15	29900	Virement excédent de revenus année 2022 compte de résultat	168 996.71				29990	Compte général	21 248 923.86

L'attribution de l'exercice au financement spécial traitement des eaux usées comprend un montant de CHF 76'508.60 (année précédente CHF 205'632.00) correspondant aux taxes de raccordement facturées (compte 7201.6370.00) enregistrées dans le compte d'investissements.

3.3.9.2 Etat du capital propre (Suite)

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2022				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Modif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 714 931.32		Attributions aux FS, capitaux propres	2 215 038.60		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	115 532.64	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	4 814 437.28
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 140 713.74	29501.00	voir commentaires 2022	1 784 382.97	45	voir commentaires 2022	115 532.64	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	2 809 564.07
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 574 217.58	20687.20 + 35	voir commentaires 2022	417 331.27	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 991 548.85
29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00	35	voir commentaires 2022	13 324.36	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	13 324.36

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2022				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Modif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2930	Préfinancements	7 000 000.00		Attributions	0.00		Prélèvements	0.00	2930	Préfinancements	7 000 000.00
29300	Préfinancement centre sportif et culturel : reclassement au 01.01.2023 (en 2022 dans provisions à long terme)	7 000 000.00							29300	Préfinancement centre sportif et culturel	7 000 000.00

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2022				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Modif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00		Attributions à la réserve liée au retraitement	12 816 221.58		Prélèvements de la réserve liée au retraitement	7 915 569.58	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	4 900 652.00
29500	Patrimoine administratif, autres	0.00	divers	voir commentaires 2022	11 031 838.61	divers	voir commentaires 2022	6 131 186.61	29500	Patrimoine administratif, autres	4 900 652.00
29501	Approvisionnement en eau	0.00	divers	voir commentaires 2022	1 784 382.97	divers	voir commentaires 2022	1 784 382.97	29501	Approvisionnement en eau	0.00
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2022				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Modif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	820 903.20		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	820 903.20	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Réserve de retraitement, patrimoine financier	0.00	divers	voir commentaires 2022	820 903.20	divers	voir commentaires 2022	820 903.20	29600	Réserve de retraitement, patrimoine financier	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2022				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Modif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	11 425 123.04		Augmentation	9 823 800.82		Diminution	0.00	299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	21 248 923.86
29900	Résultat annuel	0.00		Excédent de revenus année 2022	168 996.71				29900	Résultat annuel	168 996.71
29990	Résultats cumulés des années précédentes	11 425 123.04	divers	voir commentaires 2022	9 654 804.11				29990	Résultats cumulés des années précédentes	21 079 927.15

Commentaires

Réserve de retraitement du patrimoine administratif

La durée maximale pour la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine administratif est de 10 ans. La dissolution de la réserve de réévaluation permet de neutraliser partiellement la charge d'amortissement.

Préfinancement Centre sportif

Cette réserve pour le préfinancement du centre sportif sera utilisée pour neutraliser la charge d'amortissement dès l'année 2024.

Financements spéciaux tâches environnementales

La directive 13 du Scm fixe les règles de comptabilisation des investissements, des taxes et des financements spéciaux des tâches environnementales (approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets). Cette directive distingue, d'une part, le financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV) constitué pour supporter les futurs investissements et, d'autre part, le financement spécial pour l'équilibre du compte (FSEC), soit l'éventuel excédent du chapitre (au-delà de la couverture de 100%).

Le système de dépréciation et de financement des infrastructures pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées suppose une analyse approfondie des financements comptabilisés jusqu'ici de manière à déterminer d'où proviennent les montants attribués à ces réserves. Cette analyse n'a pas été réalisée jusqu'ici.

En l'absence d'amortissements à neutraliser, les taxes de raccordement de CHF 76'508.60, (année précédente CHF 205'632.00) facturées à des tiers pour le traitement des eaux usées ont été directement attribuées au financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV).

Les attributions, prélèvements aux financements spéciaux de l'année 2023 figurent sous chiffre 5.4.

3.3.9.3 Tableau des provisions, des engagements envers les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Exercice : 2023

205 Provisions à court terme								
Numéro de compte	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2023	Modification				Valeur comptable au 31.12.2023	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution	Reclassement		
20560.00	Provision assainissement CPPEF	0.00				2 800.00	2 800.00	Part à court terme
208 Provisions à long terme								
Numéro de compte	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2023	Modification				Valeur comptable au 31.12.2023	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution	Reclassement		
20850.00	Provision place de jeux	0.00					0.00	Reclassement au 01.01.2023 dans "20930.00" : Engagements envers financements spéciaux
20860.00	Provision assainissement CPPEF	50 203.27		2 808.60	38 994.67	2 800.00	5 600.00	Part à long terme
20890.02	Réserve centre sportif et culturel	0.00					0.00	Reclassement au 01.01.2023 dans "29300.00" : Préfinancement (fonds propres)
20890.03	Réserve bassin de rétention	46 296.30					46 296.30	
20890.05	Provision pour remaniement	491 436.35		293 172.55			198 263.80	
Total des provisions à court terme		0.00	0.00	0.00	0.00	2 800.00	2 800.00	
Total des provisions à long terme		587 935.92	0.00	295 981.15	38 994.67	-2 800.00	250 160.10	
Total des provisions		587 935.92	0.00	295 981.15	38 994.67	0.00	252 960.10	

3.3.9.3 Tableau des provisions, des engagements envers les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers (suite)

Exercice : 2023

209 Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers								
Numéro de compte	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2023	Modification				Valeur comptable au 31.12.2023	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution	Reclassement		
20910.00	Taxes compensatoires pour locaux de protection civile	260 891.20		234 415.15	26 476.05		0.00	
20930.00	Réserve contribution de remplacement place de jeux	6 000.00					6 000.00	Reclassement au 01.01.2023 depuis "20860.00" : Provisions à long terme
Total des engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers		266 891.20	0.00	234 415.15	26 476.05	0.00	6 000.00	

Exercice : 2022

Provisions						
Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification				Valeur comptable au 31.12.2022
		Constitution	Utilisation	Dissolution	Reclassement	
Provision place de jeux	0.00	6 000.00				6 000.00
Provision assainissement Caisse de pension Etat de Fribourg	262 386.64		212 183.37			50 203.27
Réserve non oblig. fonds de solidarité	19 361.35			19 361.35		0.00
Provision camps ski et divers	20 603.60			20 603.60		0.00
Taxes compensatoires pour locaux de protection civile	260 891.20					260 891.20
Réserve bassin de rétention	46 296.30					46 296.30
Réserve panneaux solaires	210 000.00			210 000.00		0.00
Provision pour remaniement	525 000.00		33 563.65			491 436.35
Total des provisions et préfinancements	1 344 539.09	6 000.00	245 747.02	249 964.95	0.00	854 827.12

Commentaires

Provision CPPEF

Cette provision est conservée dans les comptes fin 2023 à hauteur de CHF 8'400.00, soit notre participation aux coûts des mesures transitoires qui sera facturée par le service SLPP Glâne-Veveyse durant les trois prochaines années. Le solde excédentaire de la provision a été porté dans les produits extraordinaires en 2023 (CHF 38'994.67).

Réserve bassin de rétention

Cette réserve a été constituée à la suite d'un versement des CFF pour la réalisation d'un bassin de rétention d'eau. Elle sera utilisée une fois le bassin réalisé.

Provision pour remaniement

Cette provision a été constituée en 2021 pour couvrir les coûts résiduels du remaniement à charge de la commune. Elle a été utilisée pour couvrir les participations facturées en 2023 par le syndicat d'améliorations foncières.

Taxes compensatoires pour locaux de protection civile

Le Canton a requis le versement de ces taxes au cours de l'année 2023. La différence entre le montant à rembourser et le solde de ce compte, soit CHF 26'476.05, a été enregistrée dans les produits extraordinaires.

Provision pour place de jeux

L'attribution à cette provision à fin 2022 correspond au montant facturé à un tiers. Elle sera utilisée lors de travaux réalisés pour équiper une place de jeux.

3.3.9.4 Tableau des participations

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Exercice : 2023

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12
Groupement de communes selon article 121 Lcom						
Association du Cycle d'Orientation de la Glâne	Ecole obligatoire		66 006 876.45	L	Communes glânoises	6 422 840.00
Association du Réseau Santé de la Glâne	Homes, soins à domicile		42 267 576.61	L	Communes glânoises	4 112 872.75

Exercice : 2022

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12
Groupement de communes selon article 121 Lcom						
Association du Cycle d'Orientation de la Glâne	Ecole obligatoire		60 726 589.80	L	Communes glânoises	5 893 589.10
Association du Réseau Santé de la Glâne	Homes, soins à domicile et ambulances		35 321 806.25	L	Communes glânoises	3 428 024.10

Commentaires

La part de la commune aux dettes des associations intercommunales doit être considérée dans le calcul des indicateurs financiers (taux d'endettement net, dette brute par rapport aux revenus, dette nette par habitant). Notre participation augmente de CHF 1'214'099.55 en 2023 du fait de la progression des dettes de ces associations.

3.3.9.5 Tableau des garanties

(généralisé automatiquement par le système informatique et complété)

Exercice : 2023

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Autres engagements / leasing				
Leasing d'exploitation	Leasing	- Photocopieurs écoles de Siviriez, Prez-vers-Siviriez et Villaraboud + imprimante école de Villaraboud (Cercle scolaire de Siviriez) :		
		contrat de leasing n° 500399, durée de 60 mois, du 01.05.2019 au 30.04.2024	6 653.20	Leasing en cours
	Leasing	- Photocopieur administration communale de Siviriez + imprimante service comptabilité :		
		contrat de location n° 500394, durée de 60 mois, du 01.04.2023 au 31.03.2028	2 051.10	Leasing en cours

Exercice : 2022

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Leasing d'exploitation	Leasing	- Photocopieurs écoles de Siviriez, Prez-vers-Siviriez et Villaraboud + imprimante école de Villaraboud (Cercle scolaire de Siviriez) :		
		contrat de leasing n° 500399, durée de 60 mois, du 01.05.2019 au 30.04.2024	6 653.20	Leasing en cours
		- Photocopieur administration communale de Siviriez :		
		contrat de leasing n° 500290, durée de 60 mois, du 01.09.2017 au 31.08.2022	2 689.30	Leasing terminé le 31.08.2022

3.3.9.6 Tableau des immobilisations

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Valeur au bilan au 01.01.2023	Amortissement annuel planifié 2023	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Retraitements	Valeur résiduelle au 31.12.2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		45 394 729.50	-14 020 002.46	29 492 526.94	-902 405.50	0.00	0.00	0.00	0.00	30 472 321.54
1400	Terrains (bâti et non bâti)	257 535.00	0.00	257 535.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	257 535.00
1401	Routes et voies de communication	15 173 687.65	-5 048 571.98	10 125 115.67	-349 670.25	0.00	0.00	50 170.60	0.00	9 825 616.02
1402	Aménagement des cours d'eau	256 002.79	-19 200.19	236 802.60	-6 400.05	0.00	0.00	0.00	0.00	230 402.55
1403	Autres ouvrages de génie civil	5 793 872.68	-268 170.87	5 525 701.81	-132 618.05	0.00	0.00	400 122.65	0.00	5 793 206.41
1404	Bâtiments	14 009 560.75	-7 808 376.30	6 201 184.45	-316 905.65	0.00	0.00	0.00	0.00	5 884 278.80
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	898 681.10	-540 277.95	358 403.15	-68 695.20	0.00	0.00	0.00	0.00	289 707.95
1407	Installations en construction	6 327 368.53	0.00	4 445 168.43	0.00	0.00	0.00	-450 293.25	0.00	5 877 075.28
1409	Autres immobilisations corporelles	2 678 021.00	-335 405.17	2 342 615.83	-28 116.30	0.00	0.00	0.00	0.00	2 314 499.53
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		528 685.40	-374 915.31	153 770.09	-30 744.90	0.00	0.00	0.00	0.00	123 025.19
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	528 685.40	-374 915.31	153 770.09	-30 744.90	0.00	0.00	0.00	0.00	123 025.19
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1460 à 1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		5 620 113.02	-1 001 484.06	4 014 639.40	0.00	499 601.30	-1 104 000.00	275 330.40	0.00	3 789 959.36
1080	Terrains non bâtis	795 493.31	20 944.94	816 438.25	0.00	0.00	0.00	-31 126.25	0.00	785 312.00
1084	Bâtiments	2 337 262.25	316 137.75	2 653 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 653 400.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	905 930.91	0.00	264 801.15	0.00	499 601.30	-1 104 000.00	188 896.65	0.00	-9 172.44
1089	Autres immobilisations corporelles	1 581 426.55	-1 338 566.75	280 000.00	0.00	0.00	0.00	117 560.00	0.00	360 419.80
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-3 414 168.45	747 320.49	-2 500 821.76	75 567.75	0.00	0.00	76 508.60	0.00	-2 514 771.61
2068	Subventions d'investissement passif	-3 414 168.45	747 320.49	-2 500 821.76	75 567.75	0.00	0.00	76 508.60	0.00	-2 514 771.61
		48 129 359.47	-14 649 081.34	31 160 114.67	-857 582.65	499 601.30	-1 104 000.00	351 839.00	0.00	31 870 534.48

3.3.9.6 Tableau des immobilisations (suite)

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Valeur au bilan au 01.01.2022	Amortissement annuel planifié 2022	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Retraitements	Valeur résiduelle au 31.12.2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		44 066 188.20	-26 687 188.47	12 793 924.00	-885 917.95	13 049 100.21	0.00	0.00	-49 655.05	29 492 526.94
1400	Terrains (bâti et non bâti)	257 535.00	-42 535.00	215 000.00	0.00	42 535.00	0.00	0.00	0.00	257 535.00
1401	Routes et voies de communication	15 479 345.49	-13 852 135.96	1 627 209.53	-357 311.65	9 141 675.44	0.00	0.00	-49 655.05	10 361 918.27
1402	Aménagement des cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	5 861 017.83	-2 467 233.00	3 393 784.83	-128 879.90	2 327 942.03	0.00	0.00	-67 145.15	5 525 701.81
1404	Bâtiments	14 009 560.75	-9 155 417.80	4 854 142.95	-316 905.65	1 663 947.15	0.00	0.00	0.00	6 201 184.45
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	837 772.10	-549 102.49	288 669.61	-62 604.30	71 428.84	0.00	60 909.00	0.00	358 403.15
1407	Installations en construction	4 585 075.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-139 907.30	0.00	4 445 168.43
1409	Autres immobilisations corporelles	3 035 881.30	-620 764.22	2 415 117.08	-20 216.45	-198 428.25	0.00	78 998.30	67 145.15	2 342 615.83
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		528 685.40	-435 455.06	93 230.34	-30 744.90	91 284.65	0.00	0.00	0.00	153 770.09
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	528 685.40	-435 455.06	93 230.34	-30 744.90	91 284.65	0.00	0.00	0.00	153 770.09
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1460 à 1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		5 016 123.46	-1 822 387.26	2 928 935.05	0.00	820 903.20	0.00	0.00	0.00	4 014 639.40
1080	Terrains non bâtis	795 493.31	-9 402.60	786 090.71	0.00	30 347.54	0.00	0.00	0.00	816 438.25
1084	Bâtiments	2 337 262.25	-474 417.91	1 862 844.34	0.00	790 555.66	0.00	0.00	0.00	2 653 400.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	264 801.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	264 801.15
1089	Autres immobilisations corporelles	1 618 566.75	-1 338 566.75	280 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	280 000.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-3 186 809.60	1 060 411.87	-2 126 397.73	72 526.55	-324 163.28	0.00	-122 787.30	0.00	-2 500 821.76
2068	Subventions d'investissement passif	-3 186 809.60	1 060 411.87	-2 126 397.73	72 526.55	-324 163.28	0.00	-122 787.30	0.00	-2 500 821.76
		46 424 187.46	-27 884 618.92	13 689 691.66	-844 136.30	13 637 124.78	0.00	-122 787.30	-49 655.05	31 160 114.67

Commentaires

Le tableau 2022 présentait de manière synthétique le passage des valeurs comptables au 31 décembre 2021 aux valeurs réévaluées au 31 décembre 2022 suite au passage à MCH2.

3.3.9.7 Indicateurs financiers

3.3.9.7.1 Taux d'endettement net

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

TAUX D'ENDETTEMENT NET		2023	2022
Capitaux de tiers	20	4 064 314.04	5 337 478.63
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 535 712.75	9 321 613.20
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 514 771.61	2 500 821.76
Patrimoine financier	- 10	12 139 237.64	13 655 194.74
= Dette nette		-53 982.46	-1 496 924.67
Revenus fiscaux	40	7 277 596.30	6 509 820.66
TAUX D'ENDETTEMENT NET		-0.74%	-22.99%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

Commentaires

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette.

Dans le calcul du taux d'endettement net présenté en 2022, le préfinancement de la zone sportive figurait à tort dans les capitaux de tiers.

L'absence de dettes, hormis prêts LIM et part de la commune aux dettes des associations intercommunales donne peu de sens à cet indicateur.

3.3.9.7.2 Degré d'autofinancement

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		2023	2022
Solde du compte de résultats		955 086.39	168 996.71
Amortissement du PA	+ 33	933 150.40	916 662.85
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	220 671.50	231 023.63
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	234 415.15	115 532.64
Attribution au ducroire	+ 3180	30 000.00	62 000.00
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	75 567.75	72 526.55
Réévaluation des autres placements financiers	- 4440	-	19 140.00
Prélèvements sur la réserve de réévaluation du PA	- 489	546 009.30	547 250.65
= Autofinancement		1 282 916.09	624 233.35
Immobilisations corporelles patrimoine administratif	50	2 155 414.05	4 849 876.88
Immobilisations patrimoine financier	+ 51	163 314.85	-
= Investissements bruts		2 318 728.90	4 849 876.88
Remboursements	+ 61	332 140.54	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	166 026.20	328 419.30
= Recettes d'investissement		498 166.74	328 419.30
Investissements bruts		2 318 728.90	4 849 876.88
Recettes d'investissement	-	498 166.74	328 419.30
= Investissements nets		1 820 562.16	4 521 457.58
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		70.47%	13.81%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Pour 2022, les attributions aux fonds et financement spéciaux considèrent l'attribution faite à la provision place de jeux de CHF 6'000.00.

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Commentaires

L'indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Le degré d'autofinancement de 13.81% était très faible en 2022 du fait des investissements particulièrement importants réalisés. Le taux calculé pour 2023 s'approche du taux considéré comme normal. Des investissements supérieurs à l'autofinancement obligent la commune à contacter des emprunts ou, dans la situation de la commune, à utiliser sa trésorerie.

3.3.9.7.3 Part des charges d'intérêts

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		2023	2022
Charges d'intérêt	340	0.57	10 363.71
Revenus des intérêts	- 440	48 968.70	52 925.10
= Charges d'intérêts net		-48 968.13	-42 561.39
Revenus fiscaux	40	7 277 596.30	6 509 820.66
Taxes	+ 42	1 965 311.67	1 807 136.74
Revenus divers	+ 43	465.85	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	877 300.74	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	234 415.15	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 406 935.35	1 340 024.97
Revenus extraordinaires	+ 48	611 480.02	547 250.65
Prélèvements sur la réserve de réévaluation du PA	- 4895	546 009.30	547 250.65
= Revenus courants		11 827 495.78	10 166 248.05
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		-0.41%	-0.42%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)			

Les revenus de transfert de l'année 2022 ont été retraités à hauteur de CHF 33'563.65 (utilisation de la provision pour remaniement).

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon
4% – 9% suffisant
> 9% mauvais

Commentaires

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

La commune n'a pas de dette si bien que les revenus courants n'ont pas à supporter de charges d'intérêts.

3.3.9.7.4 Dette brute par rapport aux revenus

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		2023	2022
Engagements courants	200	415 600.00	1 110 959.05
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 535 712.75	9 321 613.20
Engagements financiers à long terme	+ 206	2 600 371.61	2 610 521.76
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 514 771.61	2 500 821.76
= Dette brute		11 036 912.75	10 542 272.25
Revenus fiscaux	40	7 277 596.30	6 509 820.66
Taxes	+ 42	1 965 311.67	1 807 136.74
Revenus divers	+ 43	465.85	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	877 300.74	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	234 415.15	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 406 935.35	1 340 024.97
Revenus extraordinaires	+ 48	611 480.02	547 250.65
Prélèvements sur la réserve de réévaluation du PA	- 4895	546 009.30	547 250.65
= Revenus courants		11 827 495.78	10 166 248.05
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		93.32%	103.70%
(Dette brute / revenus courants)			

Valeurs indicatives:

< 50% très bon
 50% – 100% bon
 100% – 150% moyen
 150% – 200% mauvais
 > 200% critique

Commentaires

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Notre part aux dettes des associations intercommunales impacte considérablement le calcul de cet indicateur.

3.3.9.7.5 Proportion des investissements

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		2023	2022
Immobilisations corporelles patrimoine administratif	50	2 155 414.05	4 849 876.88
Immobilisations patrimoine financier	+ 51	163 314.85	-
= Investissements bruts		2 318 728.90	4 849 876.88
Charges de personnel	30	1 486 317.92	1 371 350.44
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	2 841 558.25	2 380 459.49
Réévaluations sur créances	- 3180	30 000.00	62 000.00
Charges financières	+ 34	75 357.52	70 026.56
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	10 120.00	-
Charges de transfert	+ 36	5 861 363.10	5 497 071.72
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	-	77 907.30
= Dépenses courantes		10 224 476.79	9 334 815.51
Dépenses courantes		10 224 476.79	9 334 815.51
Investissements bruts	+	2 318 728.90	4 849 876.88
Dépenses totales		12 543 205.69	14 184 692.39
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		18.49%	34.19%
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Commentaires

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

L'effort d'investissement réalisé par la commune est inférieur à l'année précédente du fait d'investissements moindres.

3.3.9.7.6 Part du service de la dette

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

PART DU SERVICE DE LA DETTE		2023	2022
Charges d'intérêts	340	0.57	10 363.71
Revenus des intérêts	- 440	48 968.70	52 925.10
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	933 150.40	916 662.85
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	75 567.75	72 526.55
= Service de la dette		808 614.52	801 574.91
Revenus fiscaux	40	7 277 596.30	6 509 820.66
Taxes	+ 42	1 965 311.67	1 807 136.74
Revenus divers	+ 43	465.85	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	877 300.74	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	234 415.15	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 406 935.35	1 340 024.97
Revenus extraordinaires	+ 48	611 480.02	547 250.65
Prélèvements sur la réserve de réévaluation du PA	- 4895	546 009.30	547 250.65
= Revenus courants		11 827 495.78	10 166 248.05
PART DU SERVICE DE LA DETTE		6.84%	7.88%
(Service de la dette / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

- < 5% charge faible
- 5% – 15% charge acceptable
- > 15% charge forte

Commentaires

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbés par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire restreinte.

Avec un taux de 6.84%, la commune a une charge acceptable. En l'absence de dette, la part du service de la dette ne considère que les amortissements.

3.3.9.7.7 Dette nette par habitant

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS		2023	2022
Capitaux de tiers	20	4 064 314.04	5 337 478.63
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 535 712.75	9 321 613.20
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 514 771.61	2 500 821.76
Patrimoine financier	- 10	12 139 237.64	13 655 194.74
= Dette nette		-53 982.46	-1 496 924.67
Population résidente permanente		2 560	2 526
DETTE NETTE PAR HABITANT		-21.09 CHF	-592.61 CHF
(Dette nette / Population résidente permanente)			

Pour 2022, les capitaux de tiers ont été corrigés (préfinancement de la zone sportive de CHF 7'000'000.00 considérés dans les fonds propres).

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Commentaires

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. L'évaluation de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que leur nombre.

L'endettement net par habitant présenté l'année dernière dans le rapport de gestion considérait à tort le préfinancement de la zone sportive de 7 millions de francs dans les capitaux de tiers.

3.3.9.7.8 Taux d'autofinancement

(généralisé automatiquement par le système informatique et complété)

TAUX D'AUTOFINANCEMENT		2023	2022
Solde du compte de résultats		955 086.39	168 996.71
Amortissement du PA	+ 33	933 150.40	916 662.85
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	220 671.50	231 023.63
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	234 415.15	115 532.64
Attribution au ducroire	+ 3180	30 000.00	62 000.00
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	75 567.75	72 526.55
Réévaluation des autres placements financiers	- 4440	-	19 140.00
Prélèvements sur la réserve de réévaluation du PA	- 4895	546 009.30	547 250.65
= Autofinancement		1 282 916.09	624 233.35
Revenus fiscaux		7 277 596.30	6 509 820.66
Taxes	+ 42	1 965 311.67	1 807 136.74
Revenus divers	+ 43	465.85	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	877 300.74	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	234 415.15	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 406 935.35	1 340 024.97
Revenus extraordinaires	+ 48	611 480.02	547 250.65
Prélèvements sur la réserve de réévaluation du PA	- 4895	546 009.30	547 250.65
= Revenus courants		11 827 495.78	10 166 248.05
TAUX D'AUTOFINANCEMENT		10.85%	6.14%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

Commentaires

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements.

Corrigé du résultat dégagé sur la vente de deux parcelles en zone artisanale, résultat non récurrent, le taux d'autofinancement s'élève à 6.91%, un taux légèrement supérieur à l'année précédente. Ce taux est jugé mauvais. Notre capacité d'investissement est limitée.

3.4 BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS

M. Pascal Cosandey

3.4.1 Bâtiments

3.4.1.1 *Ecole de Siviriez*

Des infiltrations d'eau ont été constatées dans une salle d'appui en fin d'année. Des problèmes sur la toiture autour des velux en sont la cause. Des travaux ont été effectués en début d'année 2024, soit l'entretien des fonds de façade.

3.4.1.2 *Ecole de Prez-vers-Siviriez*

Des containers ont été installés pour augmenter le nombre de salles de classe au vue de l'augmentation du nombre d'élèves.

3.4.1.3 *Ecole de Chavannes-les-Forts*

Réparation mineure et entretien. Nous devons étudier la réfection de l'arrière du bâtiment car de nombreuses fissures sont visibles.

3.4.1.4 *Ecole de Villaraboud*

Plusieurs moustiquaires ont été installés. Entretien courant.

3.4.1.5 *Restaurant Le Lion d'Or*

Notre restaurant nous apporte son lot de surprise régulièrement. Les installations vieillissantes sont renouvelées, réparées ou entretenues au fur et à mesure.

3 chambres et le couloir ont été rénovées dans notre budget de fonctionnement.

Des problèmes de moisissures sont apparues dans les chambres. Nous traitons actuellement ces problèmes avec le service technique.

3.4.1.6 Salle de gym

Nous avons effectué des réglages sur le chauffage de la salle.

La toiture sur la salle de gym vieillit mal et des fuites ont été constatées. Nous avons demandé des devis pour sa réfection.

Des restaurations des portes d'entrées ont été effectuées.

Un adoucisseur d'eau a été installé. Nous espérons que celui-ci améliore et diminue les frais d'entretien des douches etc....

3.4.1.7 Cabane forestière de Prez-vers-Siviriez

Rien à signaler

3.4.1.8 La Renardière

Un défibrillateur a été installé, l'éclairage a été amélioré. Un pilier public a été mis en place.

Les garages ont été loués à l'amicale du CSPI Glâne-Est.

3.4.1.9 Déchetterie

Un nouveau panneau a été placé sur la façade du bâtiment. Sinon rien à signaler, notre déchetterie fonctionne bien.

3.4.1.9 La Chapellenie à Prez-vers-Siviriez

Des travaux ont été réalisés pour améliorer la visibilité et la sécurité à la sortie de ce bâtiment.

3.4.1.10 Administration communale

Entretien habituel

3.4.1.11 Ancienne Buvette du FC Siviriez

Cette buvette sera reprise par la commune au 1^{er} janvier 2024. Des travaux mineurs auront lieu par la suite avant de la mettre à disposition de nos citoyens pour la location.

A noter que le Conseil communal a décidé de la renommer « Buvette des Chaussés »

3.4.2 Constructions

Nous avons autorisé 17 demandes pour la pose de panneaux solaires.

Nous avons octroyé 29 permis communaux.

Préavis communaux pour demande ordinaire et préalable : 10 ordinaires et 3 préalables.

Ces tâches nécessitent beaucoup de travaux et de contrôles pour notre service technique et l'administration.

3.4.3 Places de jeux

Nous avons mandaté un spécialiste pour effectuer un contrôle de toutes nos places de jeux. Les défauts rencontrés sont corrigés, réparés. Certains éléments seront remplacés.

3.4.4 Cimetière

Nous avons désaffecté une quarantaine de tombe. Un nouveau colombarium a été installé. Entretien des pavées sur un secteur.

3.4.5 Défense incendie et locaux CSPI

Les pompiers de notre commune se sont bien acclimatés dans les casernes de Rue et de Romont.

Le local du feu de Siviriez a été vidé durant l'année et sa prochaine utilisation est à l'étude. Le local dans les abris de Villaraboud a été vidé et mis à disposition provisoire de la jeunesse de Villaraboud pour la préparation des giron de jeunesse.

3.5 SPORTS, LOISIRS, CULTURE, JEUNESSE, MANIFESTATIONS VILLAGEOISES

Mme Tania Dumas

Mission

- ❖ Favoriser et harmoniser la vie sociale, culturelle, sportive, les loisirs pour la population de notre Commune de 0 à 107 ans
- ❖ Soutenir, promouvoir, valoriser, en collaboration avec l'USL, les différentes sociétés, clubs, organisations locales, les manifestations ou les événements qui enrichissent la vie de notre communauté
- ❖ Soutenir des projets et donner des impulsions

Tâches

- ❖ Collaborer et coordonner les affaires liées au dicastère avec la commission du même nom, ainsi qu'avec l'USL, en lien avec la vie culturelle, artistique, sportive, de loisirs et les aspects liés à la jeunesse
- ❖ Organiser divers événements de cohésion sociale en lien avec la promotion civique, l'accueil des nouveaux habitants et nationalisés, la fête nationale, les seniors, la prévention et promotion du sport
- ❖ Mener des réflexions et proposer des actions concrètes pour soutenir les liens sociaux, les liens intergénérationnels, l'intégration et la prévention du racisme.
- ❖ Informer, promouvoir et relayer auprès du Conseil Général et Conseil Communal
- ❖ Analyser l'octroi de subventions/soutien financier communaux aux sociétés locales qui soutiennent et forment des jeunes

3.5.1 Culture

- ✚ Participation à la commission Patrimoine, Culture, Tourisme
- ✚ Participation à l'AG de la ludothèque
- ✚ Participation à l'AG Patrimoine, Culture, Tourisme
- ✚ Participation à l'AGR
- ✚ Rencontre bilan/organisation des utilisateurs des salles communales
- ✚ Participation à l'AG Patrimoine Glâne

3.5.2 Sports

- ✚ Participation à différents évènements sportifs de la commune
- ✚ Organisation de la journée « Sibiriez Bouge » dans le cadre de la Suisse Bouge en collaboration avec la Commission Culture Sports Loisirs Jeunesse et membres comité USL
- ✚ Rencontre bilan/organisation des utilisateurs des salles communales
- ✚ Groupe de travail « Convention Foot/Commune »
- ✚ Organisation et coordination de la fête de l'inauguration de la zone sportive « En Jogne »

3.5.3 Loisirs

- ✚ Organisation repas des Aînés avec le groupe de travail « Journée des Aînés »
- ✚ Rencontre bilan/organisation des utilisateurs des salles communales
- ✚ Organisation Accueil des nouveaux habitants et nationalisés (membre de la CCSLJ et conseillères communales lors de la journée du Téléthon)

3.5.4 Jeunesse

- ✚ Participation à divers évènements Jeunesse
- ✚ Participation à divers évènement « Happy Events »
- ✚ Groupe de travail « Majorité & cie »
 - Organisation journée « Majorité » (membres de la CCSLJ/conseillères communales/membre du conseil général)
 - Réflexions et propositions sur la prévention et le soutien à la Jeunesse et aux Seniors

3.5.5 Commission culture, sports, loisirs et jeunesse

- ✚ Rencontre Association Bike Trail et participation AG Ursy présentation de l'Association et projets sur commune de Siviriez
- ✚ Promotion et présentation projet Pumptrack : journée d'informations et visites juin 2023 et CG octobre 2023
- ✚ Groupe de travail « Sentiers communaux »
 - ➔ Rencontre avec le responsable de Fribourg Rando pour la promotion et la valorisation de sentiers sur la commune de Siviriez
 - ✓ Valoriser les sentiers existants de la commune et les nouvelles possibilités à la suite du remaniement parcellaire
 - ✓ Parcourir des sentiers sur tous les secteurs/hameaux de la commune

3.5.6 Délégation USL

- ✚ Rencontre sociétés organisatrices de lotos
- ✚ Organisation Siviriez Bouge
- ✚ Organisation AG extraordinaire USL:
 - Maintien USL et lotos
 - Organisation Siviriez Bouge / 1^{er} Août / lotos / événements sociétés

3.5.7 Délégation Intégration et prévention racisme

- ✚ Suivi de divers thématiques et documents au niveau cantonal et fédéral

3.6 APPROVISIONNEMENT ET PROTECTION DES EAUX

M. Emmanuel Jaquier

3.6.1 Réseau d'eau potable et de défense incendie

Le réservoir "Fin d'Amont", château d'eau de Chavannes-les-Forts, culmine à 850 m et est directement alimenté par les sources du secteur " Le Laret" et " Les Mettraux". Du fait de la consommation moyenne journalière, l'eau ne reste pas plus de 36 heures dans ces deux cuves de 500 m³ qui permettent d'absorber en grande partie les fluctuations de consommation d'eau de pointe.

La Commune de Siviriez dispose de cinq captages en puits avec un débit moyen de 900 litres par minute et elle est interconnecté aux réseaux d'adduction d'eau de toutes les communes voisines permettant des échanges d'eau régulier ou de secours. La mise en place d'appareils de la nouvelle génération utilisant et traitant des valeurs analogiques permet de gérer l'ensemble du réseau à partir d'un poste de commande informatisé.

M. Julien Remy étant au bénéfice d'une formation de surveillant de réseau d'eau potable dispose d'un réseau d'eau moderne et sécurisé par des équipements de gestion commande et des mesures de débits volumétriques au-delà du périmètre communal. Il est également possible de visualiser, de piloter des vannes et de modifier certaines valeurs à l'aide de téléphone mobile.

A l'instar de l'année précédente, une sécheresse persistante s'est installée de juin à mi-novembre avec pour effet une diminution du débit des sources de 30 à 40%. Durant quatre mois, le 100% des ressources communale ont été utilisées avec une consommation moyenne sur l'ensemble de l'année de quelques 1'000 m³ par jour. Bien que nos propres ressources suffisent aux ménages de la commune, nous n'avons pas pu satisfaire à la demande extérieure durant deux mois. Ce phénomène est principalement dû au fait que les propriétaires aux bénéfices d'une source privée qui se tarie s'approvisionnent en eaux de secours communale.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a effectué son contrôle quinquennal afin de vérifier le respect des dispositions du droit alimentaire et des autres ordonnances concernant le concept d'autocontrôle ; Processus et activités, locaux, équipements et appareils. L'inspecteur cantonal de l'eau potable a pu constater la qualité des ouvrages rénovés ainsi que du suivi des tâches par le Surveillant réseau et de son remplaçant, notamment lors de prélèvements périodiques d'échantillons d'eau pour analyses.

Toutefois, quelques points critiques ont été relevé. Des mises à jour du dossier d'autocontrôle sont à effectuer régulièrement vu l'amélioration constante des ouvrages composant l'ensemble du réseau d'adduction d'eau. Un tableau d'analyse des dangers doit également être complété en incluant tous les propriétaires de sources dès qu'une personne tiers (locataire) consomme de l'eau de leur propre source.

Ce rapport d'activité 2023 est à parachever par une prospection hydrogéologique menée sur le secteur de Chavannes-les-Forts durant les deux années les plus chaude jamais enregistré dans le but de caractériser un potentiel supplémentaire d'eau de source non exploité. L'objectif étant de s'éloigner des potentielles sources de pollution et d'éventuels conflits avec la route cantonale en vue de la légalisation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) des zones de protection des eaux souterraines. Le sujet a été abordé lors du Conseil général du 11.10.2023 et lors d'une séance d'information réunissant le Conseil général et le Conseil communal début 2024.

3.6.2 Epuraton

Depuis plusieurs années, l'association intercommunale pour l'épuration des eaux AIMPGPS assure le suivi de l'entretien des installations mises en place il y a plus de 25 ans et surtout s'assure de leur bon fonctionnement pour gérer dans les meilleures conditions de respect des critères fixés par le SEn pour les rejets dans la rivière de la Glâne.

Concernant la future STEP régionale à Autigny chapeauté par l'ABVGN, une analyse est en cours pour déterminer son emplacement adéquat. Afin de déterminer les coûts à venir pour les Communes, plusieurs études sont engagées pour la transformation de la STEP de Romont en STAP, pour la pose d'un nouveau collecteur reliant Romont à Autigny et pour la future STEP régionale.

Les délégués de l'ABVGN ont d'ores et déjà accepté un crédit d'engagement de CHF 950'000.- L'association se dirige vers des avant-projets qui nécessiteront des moyens financiers supplémentaires, bien entendu à charge des Communes membres.

Lors de l'assemblée des délégués du 16.11.2023, tenue à Siviriez, le Président de l'ABVGN a résumé l'actuelle situation avec les trois associations (ABVGN-AIMPGPS-AEGN) qui couvrent les mêmes communes membres et qui ont chacune des statuts, des clés de répartition et des assemblées différentes.

La mission de l'ABVGN est de traiter le domaine des eaux du bassin versant Glâne – Neirigue. Elle s'engage dans la conduite du nouveau projet de STEP et supporte les investissements y relatifs. Dès lors, le Président questionne l'Assemblée quant à la possibilité d'une fusion entre elles. L'objectif serait de créer une seule association d'ici fin 2025 et dans le même délai, de voter les crédits nécessaires à la transformation de la STEP de Romont, du collecteur Glâne et de la nouvelle STEP.

Ce délai a été retenu par rapport aux votations de la nouvelle législature en 2026

3.6.3 Forêts

La Corporation forestière Glâne-Farzin, en plus des coupes planifiées et des dégâts suite aux intempéries de fin d'année a dû lutter contre le développement rapide du bostryche durant tout l'été caniculaire.

La Corporation a du mal à recruter et se pose la question si les salaires planchés devraient évoluer pour rendre plus attractif le métier.

3.7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉNERGIE

M. Paul Maillard

3.7.1 Aménagement du territoire

Cette année 2023 aura servi à œuvrer aux modifications de notre Plan d'aménagement local notamment en redéfinissant les droits à bâtir. Les principales modifications apportées et prochainement mises à l'enquête concernent les réductions de l'indice IBUS pour les zones de centre village et les zones résidentielles à faible densité. La mise en place d'un indice de verdure de 0,35 pour lesdites zones sont également prévues.

Nos travaux ont également porté sur le renforcement du tissu bâti avec la mise en place de périmètre de protection sur quelques secteurs en zone de centre village. Ceci principalement pour préserver au mieux les bâtisses restantes qui caractérisent notre région.

D'autres modifications seront proposées dans notre démarche, à savoir la modification de deux articles du RCU et quelques adaptations de la limite de la zone à bâtir à la suite du remaniement parcellaire.

Je ne saurais conclure ce chapitre « Aménagement du territoire » sans parler du futur projet des Chaussés. Le plan d'aménagement de détail a été transmis au Canton au mois de juin pour enquête préalable et nous espérons un retour pour le printemps 2024.

3.7.2 Parchets communaux

La routine s'est installée dans la gestion des parchets communaux. Rien de bien particulier en cette année 2023 si ce n'est quelques départs à la retraite de nos agriculteurs incluant quelques modifications dans les exploitants.

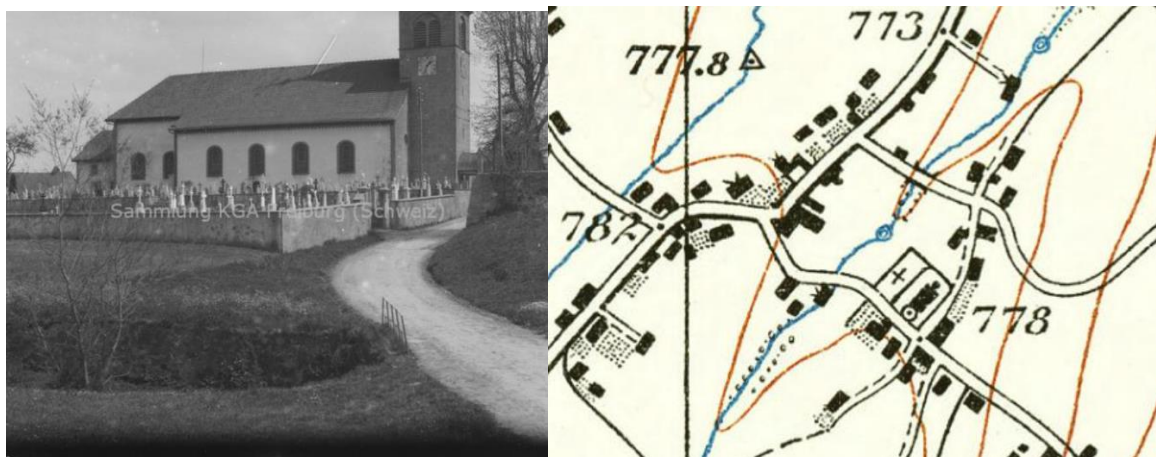
3.7.3 Sites pollués

Le site en la Croix a fait l'objet d'une investigation technique effectuée par le bureau Géotest. Ces travaux avaient pour but de renseigner sur les points suivants :

- ⇒ Mesure de la qualité de l'air ambiant dans les sous-sols des maisons attenantes au site
- ⇒ Analyse/sondage de la qualité du sol
- ⇒ Surveillance des eaux de surface
- ⇒ Synthèse des données

Le principal souci connu à ce jour est la canalisation d'eau claire située sous l'ancienne décharge. Un tronçon de 70 mètres est composé de tuyaux ciment dont l'étanchéité fait défaut. Un chemisage¹ de ce secteur est en réflexion afin d'en garantir l'imperméabilité. L'objectif étant de se prémunir contre d'éventuelles infiltrations de lixiviats² issues de la décharge et pouvant ainsi polluer le cours d'eau.

Effectivement, cette conduite n'est autre que le ruisseau de Jogne qui a été canalisé jadis. Comme le démontre la carte Siegfried de 1945³ et l'image ci-dessous, ce cours d'eau évoluait à ciel ouvert et scindait ainsi le village en deux parties.



¹ Opération consistant à dérouler une gaine dans la canalisation existante et une fois mise sous pression sera collée aux parois de la canalisation. <https://www.youtube.com/watch?v=qrJKBKBL-RA>

² Le *lixiviat* est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets et de produits chimiques.

³ <https://map.geo.fr.ch/> thème cartes historiques

3.7.4 Energie

Cette année 2023 aura marqué un tournant significatif pour la Commune de Siviriez en termes d'énergie. Effectivement et après de nombreuses discussions, l'option de céder notre installation du chauffage à distance a été confirmée. Le Conseil général de Siviriez a accepté l'offre de reprise de notre chauffage faite par la Romande Energie. La transition sera effective dans le courant du printemps 2024.

À futur, la Commune de Siviriez gèrera l'acquisition de l'énergie primaire utile au fonctionnement des chaudières. Les plaquettes forestières sont achetées à la corporation Glâne-Farzin.

3.7.5 Projets en phase de finalisation

Je terminerai ce rapport en rappelant l'inauguration de la zone sportive ainsi que les festivités du 1^{er} août sur le nouveau site de Jogne. La participation soutenue de la population à ces réjouissances de même que lors des manifestations footballistiques du FC Siviriez démontre parfaitement le bienfondé de cet espace sportif.

La zone d'activité est également en phase finale. L'entreprise Martins Ferreira Sàrl est fonctionnelle avec ses nouveaux bureaux et dépôts. L'entreprise SCDI Sàrl construit actuellement ses nouveaux locaux tout en se projetant vers l'avenir.

Rappelons pour terminer les plus-values engendrées par le projet dans ce secteur, notamment avec la nouvelle route d'accès qui dessert efficacement l'ensemble du secteur dévolu aux entreprises du village. L'offre en stationnement est également présente pour les différents acteurs du site. Employés, ouvriers, visiteurs, autant de personnes qui bénéficient de places de parc à proximité. Tous ces critères finalement soulagent le quartier résidentiel de la Caudra où le trafic de passage a sensiblement diminué.

Défense incendie, protection de la zone à bâtir liée aux aléas ruissellement, amélioration des évacuations d'eaux claires, autant de points noirs dans le secteur qui ont été solutionnés avec ces développements.

Je souhaite terminer ce rapport en rappelant l'excellent travail effectué par notre Service technique et notre administration après ces deux années écoulées où les tâches n'ont pas manqué dans le dicastère de l'aménagement du territoire et de l'énergie.

Merci à eux pour l'investissement fourni !

3.8 ECOLE ET PETITE ENFANCE

M. Antonio Molettieri

3.8.1 Ecoles

Les années scolaires suivent invariablement le schéma saisonnier bien établi de l'automne, de l'hiver, du printemps et de l'été, avec la rentrée qui s'effectue toujours à la fin de l'été. En conséquence, ce rapport fait suite à celui précédent et couvre la période de la seconde moitié de l'année scolaire 2022 - 2023 ainsi que le début de l'année scolaire 2023 - 2024.

3.8.2 Ecole primaire

La direction du cercle scolaire de Siviriez est confiée à Mme Charlotte Rey. Elle est épaulée dans ses responsabilités par Mme Joséphine Sudan, adjointe de direction.

Ensemble, elles veillent au bon fonctionnement de l'établissement, coordonnent les activités pédagogiques et administratives, et veillent au bien-être des élèves et du personnel enseignant. Grâce à leur étroite collaboration, le cercle scolaire de Siviriez bénéficie d'une direction solide et efficace, favorisant ainsi un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chacun.

Le cercle scolaire de Siviriez est réparti sur 4 sites en 14 classes :

- Siviriez (1H à 4 H) (7 classes) dont l'équipe enseignante se compose ainsi :
 - Pour les 4 classes de 1-2H : Mmes Dominique Gavillet, Emilie Jaquier, Bérangère Pittet et le duo formé de Mmes Justine Clerc et Camille Richoz
 - Pour les 3 classes de 3-4H : le duo formé de Mmes Laura Gobet et Joséphine Sudan, le duo formé de Mmes Patricia Andrey et Joy Menétrey et le duo formé de Mmes Gaëlle Gremaud et Justine Ruffieux
 - Pour le FLS (Français langue seconde) : Mmes Tania Dumas et Fabienne Maillard
 - Pour l'enseignement spécialisé : Mme Jessica Genilloud

- Villaraboud (5H à 6H) (4 classes), l'équipe enseignante se compose ainsi :
 - Pour les 2 classes de 5H : Mmes Margaux Grandgirard et Cynthia Häni
 - Pour les 2 classes de 6H : le duo formé de Mmes Christine Chammartin et Charlotte Rey et le duo formé de Mmes Delphine Crottaz et Nicole Perroud
 - Pour le FLS : Mme Fabienne Maillard
 - Pour l'enseignement spécialisé : Mmes Mélanie Dougoud, Jessica Genilloud et Françoise Pastore

- Prez-vers-Siviriez (7H à 8H) (3 classes), l'équipe enseignante se compose ainsi :
 - Pour la classe de 7H : le duo formé de Mme Vahide Krasniqi et M. Gilles Ruffieux
 - Pour la classe de 7-8H : Mme Aurélie Kilchoer
 - Pour la classe de 8H : le duo formé de M. Josua Davet et Mme Vahide Krasniqi
 - Pour l'appui d'anglais : Mme Tania Dumas
 - Pour l'enseignement spécialisé : Mmes Mélanie Dougoud et Françoise Pastore

- Chavannes les forts (Activités créatrices) :
 - Sur ce lieu, les activités sont dédiées aux classes de la 5H à la 8H et l'enseignante nommée est Mme Marie-Luc Ayer
 - Les activités créatrices des 1H à 4H se déroulent directement dans l'école où se situent leurs classes

3.8.2.1 Camps

Pour l'année scolaire 2022 - 2023, les camps suivants ont eu lieu :

- Camp de ski pour les 5-6H à Meiringen (du 27.02.23 au 03.03.23)
- Camp vert pour les 3-4H au Lac Noir (du 05.06.23 au 07.06.23)
- Camp vert pour les 5-6H à Champéry (du 26.06.23 au 30.06.23)

3.8.2.2 Activités

L'école a organisé et/ou participé à plusieurs activités, comme :

- Les lotos des écoles organisés en collaboration avec le Conseil des parents (29.01.23 et 02.04.23)
- Les journées de ski à Rathvel pour les 3-4H (les 02.02.23 et 03.03.23)
- La rencontre de Fribourg Olympic et la visite de la ville de Fribourg pour les 5-8H (16.03.23)
- Le concert « Musique et Mythologie » à l'aula Magna de l'Université de Fribourg pour les 5-6H (28.03.23)
- Le spectacle du Guignol à roulettes « Derrière chez moi » à la salle de gym de Siviriez pour les 1-4H (30.03.23)
- La journée « Suisse Bouge » dans le cadre de la journée proposée par la commune de Siviriez pour les 1-8H (04.05.23)
- Les courses d'école de chaque classe, en groupe ou séparément
- La marche d'automne (13.10.23), à Siviriez pour les 2-4H, à Villaraboud pour les 5-6H et à Prez-vers-Siviriez pour les 7-8H
- La Saint Nicolas organisée en collaboration avec le Conseil des parents et ouvert à la population, le 07.12.23

Par ailleurs, les élèves bénéficient de leçons d'éducation physique soit en salle de gym à Siviriez, soit en plein air au sein de la Commune.

De plus, une variété d'activités additionnelles sont proposées pour enrichir leur expérience, telles que des cours de natation et des sessions de patinage à Romont.

Les plus jeunes ont toujours la chance de pouvoir se déplacer au canapé forestier, au cœur de la nature dans la forêt de Siviriez. Là-bas, ils peuvent non seulement apprendre et expérimenter une multitude de connaissances en connexion avec leur environnement grâce à des leçons spécialement conçues pour être enseignées en plein air.

3.8.3 Accueil extrascolaire (AES)

La Commune propose une structure d'accueil extrascolaire, permettant d'assurer la garde des enfants qui lui sont confiés. Cette structure s'adresse aux enfants scolarisés de la 1H à la 8H.

Suivant le même calendrier que celui des écoles, la structure propose de prendre en charge les enfants de 6h30 à 18h30, ceci du lundi au vendredi.

Une offre de repas fournis par les restaurateurs de l'Auberge du Lion d'Or, la famille Poncet, est aussi proposée.

En 2023, sous la responsabilité de Mme Danielle Mauron, l'équipe de l'AES a fourni aux enfants avant tout un lieu de vie où ils ont plaisir à se rendre.

La prise en charge de l'accueil des enfants a aussi été assurée par Mmes Céline Gobet et Isabelle Maillard, qui épaulent la Responsable. De plus, elles peuvent compter sur l'appui d'auxiliaires en les personnes de Mmes Marie-Claude Baudois, Florence Delabays (janvier à septembre 2023), Nicole Genoud, Géraldine Girard et Fabienne Zbinden.

3.8.4 Ecole maternelle

Le Petit Atelier est l'école maternelle mise en place par la Commune et placée sous la responsabilité de Mme Margot Equey.

Cette école est avant tout un lieu de vie permettant aux enfants dès leurs 3 ans de se socialiser et de leur permettre une transition entre vie de famille et la future vie d'école.

Si pour la période 2022-2023, le modèle horaire était le même que pour la période précédente, la période 2023-2024 a vu apparaître une nouvelle proposition, soit deux matinées de 3h30 (le mardi et le jeudi) et un après-midi de 2h45 (le mardi).

3.8.5 Transports scolaires

La Commune a mandaté la société Taxis Romontois pour le transport des enfants du cercle scolaire. Cette société met en place 3 bus scolaires avec leurs chauffeurs.

Les horaires des transports scolaires sont réalisés par M. Alexandre Bourqui, en collaboration avec la direction de l'école et ses enseignants.

La mise en place à l'automne 2022 d'un bus de 45 places au lieu d'un 35 places, afin de répondre au changement de nombre d'enfants sur certaines périodes plus critiques, est toujours d'actualité en 2023. Ces besoins évoluent chaque année, en fonction du nombre et du lieu de résidence des enfants. Nous les réévaluons à chaque rentrée scolaire.

Dans notre commune, quelques lignes Pédibus sont actives, notamment celle reliant l'AES à l'école de Siviriez. Nous remercions les parents pour leur engagement en faveur de cette initiative durable et nous encourageons tous ceux qui le souhaitent à suivre cet exemple. Le Conseil des parents et la Commune restent disponibles pour soutenir la création de nouvelles lignes et faciliter leur mise en place.

3.8.6 Conseil des parents

Le Conseil des parents a été mis en place avec l'objectif de favoriser la collaboration et les échanges entre les parents, les enseignants, la direction d'école, l'AES et la Commune.

Le Conseil des parents en 2023 était constitué de :

- M. Alexandre Bourqui, parent et Responsable des transports
- Mme Séverine Keller, parent
- Mme Hélène Lelièvre, parent
- M. Tony Mangiola (dès l'été 2023)
- Mme Isa Nunes (dès l'hiver 2023)
- M. Denis Orange, parent (jusqu'à l'hiver 2023)
- Mme Christine Pochon, parent (jusqu'à l'été 2023)
- Mme Charlotte Rey, Directrice d'école
- Mme Christine Chammartin, Enseignante
- Mme Danielle Mauron, AES
- M. Antonio Molettieri, Conseiller communal, Dicastère des écoles

En plus d'être le lien important entre les différentes parties concernées, le Conseil des parents occupe une place centrale dans la dynamique et l'échange d'informations entre ces parties. Son engagement va bien au-delà de la simple coordination : il incarne une véritable force motrice qui nourrit la vie scolaire de son énergie et de ses ressources.

Cette année, comme les précédentes, le Conseil des parents a joué un rôle crucial dans la collecte de fonds destinée à soutenir les activités scolaires. Grâce au dévouement et l'ingéniosité de ses membres, des événements tels que les lotos et les festivités de la Saint-Nicolas ont été des réussites, permettant ainsi de récolter des fonds indispensables pour compléter le financement de ces activités scolaires.

En outre, les membres du Conseil se sont impliqués activement dans l'organisation logistique des camps, assurant le bon déroulement de ces moments éducatifs hors des murs de l'école.

En collaborant étroitement avec les établissements scolaires, le Conseil des parents démontre un véritable esprit d'équipe et un engagement indéfectible envers le bien-être et l'épanouissement des élèves.

Le Conseil des parents travaille main dans la main avec les écoles, montrant ainsi son engagement pour le bien des élèves. Leur dévouement à créer des occasions enrichissantes rend l'école plus motivante et inspirante pour chacun.

3.9 MOBILITE, ROUTES ET ORDRE PUBLIC

M. Denis Orange

3.9.1 Routes

Au niveau de l'entretien des routes, 2'500m de pontage de fissures et environ 1'000m de remplissage de bordures de trottoir ont été exécutés. De plus, des réfections ponctuelles et des assainissements de grilles de route ont été exécutés.

La Commune de Siviriez a fait l'acquisition d'un deuxième radar pédagogique afin de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse. Ce radar sera posé pour des périodes plus ou moins longues (entre 1 et 3 mois) sur les secteurs sensibles de la Commune. Il permettra ainsi de juger de la vitesse des usagers sur une grande période et la Commune pourra ainsi prendre des mesures si nécessaire.

Plusieurs tronçons de routes ont fait l'objet d'une demande auprès du Secteur signalisation du Service des Ponts et Chaussées (SPC) pour des modifications de la signalisation existante. Dans son retour, le SPC nous a indiqué que des modifications étaient possibles dans certains secteurs, dont une diminution de la vitesse dans le secteur de l'arrêt de bus de La Pierra, à la sortie de Siviriez direction Ursy et dans la traversée de Villaraboud. Les demandes d'autorisation pour ces modifications de signalisation sont en cours de rédaction.

3.9.2 Projets routiers

L'assainissement de l'éclairage public a été adjudgé au Groupe E en 2023 et les travaux devraient débuter au printemps 2024.

Au niveau des études, deux valorisations de traversée de localité (ValTraLoc) sont en cours. Une pour la traversée du village de Siviriez et l'autre pour le secteur Bramafan (route cantonale) à Villaraboud qui comprend une sécurisation du carrefour Pierra/Villaraboud. Pour Siviriez, l'étude est en cours et pour Villaraboud, l'étude préliminaire a été rendue et sera transmise au Canton pour approbation.

3.9.3 Ordre public

Ce rapport se base suite à la séance avec la police de proximité du 26 février 2024.

Il y a eu une augmentation des accidents sur les routes de la Commune (de 7 à 13) et une augmentation des infractions par introduction clandestine (voiture et appartement/ maison). Sinon, la situation de la Commune reste calme.